

**Arrêt n° 08/09/CC/ME
Du 19 Septembre 2009**

La Cour Constitutionnelle statuant en matière électorale sur l'éligibilité des candidats présentés par les partis politiques et les candidats indépendants, aux élections législatives du 20 octobre 2009, en son audience publique du dix neuf septembre 2009, tenue au palais de ladite Cour, a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

LA COUR

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2000-11 du 14 août 2000 déterminant l'Organisation, le Fonctionnement et la Procédure à suivre devant la Cour Constitutionnelle, modifiée par les Lois numéros 001-2002 du 08 Février 2002 et 2004-16 du 13 Mai 2004 ;

Vu l'ordonnance n° 99-37 du 04 septembre 1999 portant Code Electoral et les textes modificatifs subséquents ;

Vu l'Ordonnance n° 2009-08 du 28 août 2009 déterminant le nombre de sièges de députés à l'Assemblée Nationale et leur répartition par circonscription électorale ;

Vu la Loi n° 2000-008 du 07 Juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2001-056/PRN/MDSP/PE du 28 Février 2001 portant modalités d'application de la Loi n° 2000-008 du 07 Juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2009-258/PRN/MI/D du 19 août 2009 portant convocation du corps électoral pour les élections législatives ;

Vu la lettre n° 2463/MI/SP/DGAPJ/DLP du 11 septembre 2009 de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, transmettant les listes de candidats aux élections législatives du 20 Octobre 2009 présentées par les partis politiques et structures indépendantes ;

Vu l'ordonnance n° 37/PCC du 12 Septembre 2009 de Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle portant désignation d'un Conseiller-Rapporteur ;

Ensemble les pièces jointes ;

Après audition du Conseiller-Rapporteur et en avoir délibéré conformément à la loi ;

EN LA FORME

Considérant que par requête N° 2463/MI/SP/DGAPJ/DLP du 11/09/2009 enregistrée au Greffe de la Cour sous le n° 013/Greffe/ordre du 12 septembre 2009, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation a saisi la Cour Constitutionnelle aux fins de se prononcer sur l'éligibilité des candidats aux élections législatives du 20 octobre 2009 ;

Considérant que ladite requête étant été régulièrement introduite et la Cour Constitutionnelle étant compétente pour statuer au regard de la loi électorale, il convient de la déclarer recevable ;

AU FOND

Considérant que par Décret n° 2009-258/PRN/MISP/D en date du 19 août 2009, le corps électoral est convoqué le mardi 20 octobre 2009 pour les élections législatives ;

Considérant qu'aux termes de l'Ordonnance n° 2009-08 du 28 août 2009, le nombre de sièges de députés à l'Assemblée Nationale et leur répartition par Circonscription Electorale sont fixés comme suit :

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	NOMBRE DE SIEGES
<u>Circonscriptions Ordinaires</u>	
Région d'Agadez : 05	
Agadez C.U.	1
Arlit	2
Tchirozerine	2
Région de Diffa : 05	
Diffa C.U.	1
Diffa	1
Maïné Soroa	2
N'Guigmi	1
Région de Dosso : 14	
Dosso C.U.	1
Boboye	3
Dosso	2
Doutchi	5
Gaya	2
Loga	1
Région de Maradi : 21	
Maradi C.U.	1
Aguié	3
Dakoro	4
Guidan Roundji	3
Madarounfa	3
Mayahi	4
Tessaoua	3

Région de Tahoua : 18	
Tahoua C.U.	1
Abalak	1
Birni Konni	3
Bouza	3
Illéla	2
Keita	2
Madaoua	3
Tahoua	2
Tchintabaraden	1
Région de Tillabéri : 17	
Tillabéri C.U.	1
Filingué	4
Kollo	3
Ouallam	2
Say	2
Téra	4
Tillabéri	1
Région de Zinder : 19	
Zinder C.U.	2
Gouré	2
Kantché	2
Magaria	5
Mirriah	5
Tanout	3
Région de Niamey : 06	
Niamey I	1
Niamey II	1
Niamey III	2
Niamey IV	1
Niamey V	1
<u>Circonscriptions Spéciales : 08</u>	
Département de Bilma	1
Poste Administratif de Bermo	1
Poste Administratif de Banibangou	1
Poste Administratif de Bankilaré	1
Poste Administratif de N'Gourti	1
Poste Administratif de Tassara	1
Poste Administratif de Tesker	1
Commune rurale de Makalondi	1
TOTAL	113

Considérant que l'Ordonnance n° 99-37 du 04 Septembre 1999 portant Code Electoral modifiée, fixe les conditions d'éligibilité des candidats en ses articles 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 116, 117, 118 et 119 ;

I. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALE DE LA REGION D'AGADEZ

A. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire d'Arlit

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

- 1) RDP JAMA'A
- 2) RSD GASKIYA
- 3) PUND SALAMA
- 4) UDPS AMANA
- 5) MNSD NASSARA
- 6) INDEPENDANTS SALEK AMOUMENE

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la liste de la structure Indépendants SALEK AMOUMENE n'a pas respecté les prescriptions de l'article 45 du Code électoral en ce que seul SALEK AMOUMENE figure sur la liste, alors même qu'il y a deux (2) sièges à pourvoir et que chaque candidat doit avoir un suppléant ;

Que de ce fait la liste de la structure Indépendants SALEK AMOUMENE doit être déclarée inéligible ;

Considérant cependant que les autres listes présentées sont conformes aux dispositions de la loi électorale, qu'il y a lieu de les déclarer éligibles.

b) Circonscription électorale ordinaire d'Agadez Commune Urbaine

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

- 1) RDP JAMA'A
- 2) RSD GASKIYA
- 3) PUND SALAMA
- 4) UDPS AMANA
- 5) MNSD NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de Tchirozérine

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

- 1) RSD GASKIYA
- 2) UDPS AMANA
- 3) PUND SALAMA
- 4) RDP JAMA'A
- 5) MNSD NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B. CIRCONSCRIPTION ELECTORALE SPECIALE DE BILMA

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

- 1) RDP JAMA'A
- 2) RSD GASKIYA
- 3) MNSD NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

II. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALE DE LA REGION DE DIFFA

A. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire de Diffa Commune

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. PSDN – ALHERI
2. DARAJA
3. UDPS – AMANA
4. RSD – GASKIYA
5. MNSD – NASSARA
6. RDP – JAMA'A

Considérant qu'il résulte de l'examen approfondi des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de Diffa Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques et indépendants ci-après :

1. DARAJA
2. PSDN- ALHERI
3. INDEPENDANTS
4. UDPS – AMANA
5. RSD – GASKIYA
6. PDP – ANNOUR
7. RDP – JAMA'A

8. MNSD – NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen approfondi des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de Mainé Soroa

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. DARAJA
2. PSDN- ALHERI
3. MURNA - FARAHAHAN
4. RPN – ALKALAMI
5. RSD – GASKIYA
6. RDP – JAMA'A
7. MNSD – NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que contrairement aux exigences des dispositions de l'article 45 alinéa 1 qui prescrit que « *en cas de scrutin de liste ..., la liste doit comprendre un nombre de candidats égal au nombre de sièges attribués à la circonscription électorale concernée* », le parti politique RPN-Alkalami n'a présenté que deux dossiers de Abacha Tintin Bagalé, titulaire et Aïssata Bintou, suppléant, au lieu de quatre ; que cette liste étant incomplète, elle doit être déclarée inéligible de ce chef ;

Considérant que les autres listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale ordinaire de N'Guigmi

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. PSDN – ALHERI
2. RDP – JAMA'A
3. RSD – GASKIYA
4. MNSD – NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B. CIRCONSCRIPTION ELECTORALE SPECIALE DE N'GOURTI

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques et les indépendants ci-après :

1. RSD – GASKIYA
2. MNSD – NASSARA

3. INDÉPENDANTS
4. RDP – JAMA’A

Considérant qu’il résulte de l’examen et de l’analyse des pièces des dossiers soumis à l’appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et les indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu’il y a lieu de les déclarer éligibles ;

III. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES DE LA REGION DE DOSSO

a) Circonscription électorale ordinaire de Dogondoutchi

Considérant qu’ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. MDC YARDA
3. MPN MATASSA
4. RDP JAMA’A
5. ADP ZUMUNTCHI
6. PDP ANNOUR
7. RSD GASKIYA
8. UDPS AMANA
9. INDEPENDANTS DU SAHEL INSA
10. PNA AL OUMA
11. MURNA FARAHAH
12. PCP CHAWARA
13. INDEPENDANTS BARMINI AKOURKI

Considérant qu’il résulte de l’examen et de l’analyse des pièces des dossiers soumis à l’appréciation de la Cour que :

- la liste présentée par le parti politique MURNA FARAHAH n’a pas satisfait aux exigences de l’article 117 du Code électorale en ce que les candidats Bello Harouna Adamou (titulaire), Souleymane Yagi Toga (titulaire) et Chaibou Maiguizo (suppléant), sont nés respectivement les 24 août 1986 à Dogondoutchi, 6 août 1987 à Dogondoutchi et vers 1987 à Angoul Karatagara et n’ont donc pas atteint l’âge de 25 ans révolus prévu par l’article susvisé ;
- la liste présentée par le parti politique PCP CHAWARA n’a pas respecté l’article 117 du Code électorale en ce que le candidat Gao Issa Rouhoullah (titulaire) n’est âgé que de 23 ans (comme étant né le 9 février 1986 à Lomé) et Abdourahamane Saïdou Alassane (suppléant) n’est âgé que de 20 ans (comme étant né le 18 janvier 1989 à Dogon Kiria) ;
- la liste présentée par la structure Indépendants « BARMINI AKOURKI » n’a pas satisfait aux exigences de l’article 45 du Code électorale en ce que la liste ne comporte que le seul titulaire Barmini Akourki, alors même que ce sont cinq (5) sièges qui sont attribués à la circonscription et que chaque candidat doit avoir un suppléant.

Considérant qu'à la lumière de ce qui précède, il y a lieu de déclarer les listes présentées par MURNA FARAHAN, PCP CHAWARA et Indépendants « BARMINI AKOURKI » inéligibles ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de Loga

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. UDPS AMANA
3. PDP ANNOUR
4. RSD GASKIYA
5. RDP JAMA'A
6. INDEPENDANTS HAINIKOYE ALFOUZAZI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la liste de la structure Indépendants « Hainikoye Alfouzazi » n'a pas respecté les prescriptions de l'article 45 du Code électorale en ce que le candidat titulaire Hainikoye Alfouzazi s'est présenté seul sans suppléant, alors même que chaque candidat doit avoir un suppléant ;

Qu'il y a lieu dès lors de déclarer la liste de la structure Indépendants Hainikoye Alfouzazi inéligible ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de Dosso Commune

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RSD GASKIYA
2. UDPS AMANA
3. PDP ANNOUR
4. RDP JAMA'A
5. MURNA FARAHAN
6. MNSD NASSARA
7. UDSR MARTABA
8. INDEPENDANTS LE BAOBAB
9. MPN MATASSA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la candidate suppléante Bibata Soumana Houssouba de la liste MPN MATASSA est née le 29 mars 1986 à Dosso et n'a ainsi pas atteint l'âge de 25 ans révolus prévu à l'article 117 du Code électorale ;

Qu'il y a donc lieu de déclarer la liste du MPN MATASSA inéligible de ce fait ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale ordinaire de Dosso Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. UDPS AMANA
2. RSD GASKIYA
3. MNSD NASSARA
4. PDP ANNOUR
5. RDP JAMA'A
6. INDEPENDANTS LAKAL KANEY
7. ADP ZUMUNTCHI
8. INDEPENDANTS AMADOU TADE

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la liste des indépendants Amadou Tadé n'a pas respecté les prescriptions de l'article 42 du code électorale en ce que les récépissés de versement de la caution des candidats titulaires Amadou Tadé et Amadou Hassan ne sont pas versés au dossier ;

Qu'il y a donc lieu de la déclarer inéligible ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale ordinaire de Boboye

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MPN MATASSA
2. UDPS AMANA
3. PTN SAYE/SAA
4. RSD GASKIYA
5. RDP JAMA'A
6. INDEPENDANTS LA PAIX BONKANEY
7. MNSD NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

f) Circonscription électorale ordinaire de Gaya

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PNA AL OUMA
2. MPN MATASSA
3. MNSD NASSARA
4. RSD GASKIYA

5. RDP JAMA'A
6. INDEPENDANTS DU SAHEL INSA
7. INDEPENDANTS DU DANDI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

IV. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALE DE LA REGION DE MARADI

A. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire de Tessaoua

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. PSDN ALHERI
3. RDP JAMA'A
4. RPN ALKALAMI
5. PUND SALAMA
6. MDC YARDA
7. PNA AL OUMA
8. PDP ANNOUR
9. PMT ALBARKA
10. RSD GASKIYA
11. INDEPENDANTS A DAI DAI TA SAHU

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de Maradi (Communauté urbaine)

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MDC YARDA
2. RDP JAMA'A
3. RPN ALKALAMI
4. PNA AL OUMA
5. PDP ANNOUR
6. RSD GASKIYA
7. MNSD NASSARA
8. INDEPENDANTS IBRAHIM DAN MAGARIA
9. PSDN ALHERI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats

présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de Dakoro

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PSDN ALHERI
2. PDP ANNOUR
3. MDC YARDA
4. PNA AL OUMA
5. MNSD NASSARA
6. UDPS AMANA
7. UPDP CHAMOUA
8. PMT ALBARKA
9. RSD GASKIYA
10. RDP JAMA'A
11. PUND SALAMA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la liste de candidats présentée par le parti politique RDP JAMA'A ne satisfait pas aux exigences de l'article 117 du Code électorale en ce que le suppléant Oumarou Aboubacar Sami n'est âgé que de 21 ans comme étant né le 6 avril 1988 à Dioundiou au lieu de 25 ans révolus prescrits ;

Qu'il y a lieu dès lors de déclarer cette liste inéligible ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale Ordinaire de Mayahi

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PDP ANNOUR
2. RDP JAMA'A
3. MNSD NASSARA
4. PNA AL OUMA
5. PSDN ALHERI
6. MDC YARDA
7. RSD GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus, les listes des candidats présentées par ces structures ont respecté les dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale ordinaire de Madarounfa

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA

2. MDC YARDA
3. PNA AL OUMA
4. RDP JAMA'A
5. PSDN ALHERI
6. PDP ANNOUR
7. RSD GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus, les listes des candidats présentées par ces structures ont respecté les dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

f) Circonscription électorale ordinaire d'Aguié

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PSDN ALHERI
2. PNA AL OUMA
3. RDP JAMA'A
4. MDC YARDA
5. PDP ANNOUR
6. MNSD NASSARA
7. RSD GASKIYA
8. INDEPENDANTS TANADI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

g) Circonscription électorale ordinaire de Guidan Roudji

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PNA AL OUMA
2. MDC YARDA
3. MNSD NASSARA
4. PDP ANNOUR
5. UDPS AMANA
6. PSDN ALHERI
7. RSD GASKIYA
8. RDP JAMA'A
9. RPN ALKALAMI
10. UPDP CHAMOUA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que les listes présentées par les partis RPN ALKALAMI et UPDP CHAMOUA n'ont pas satisfait aux exigences de l'article 49 du Code électorale en ce que la candidate titulaire Housseina Gonda au titre de l'UPDP CHAMOUA se retrouve également sur la liste du RPN ALKALAMI comme suppléante, alors même que nul ne peut être candidat sur plusieurs listes ni dans plusieurs circonscriptions pour un même scrutin ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de déclarer les listes de l'UPDP CHAMOUA et du RPN ALKALAMI inéligibles ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B. CIRCONSCRIPTION ELECTORALE SPECIALE DE BERMO

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RSD GASKIYA
3. RDP JAMA'A
4. PUND SALAMA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour que la liste de candidats présentée par le parti politique PUND SALAMA n'a pas satisfait aux exigences de l'article 117 du Code électorale en ce que le candidat suppléant Maman Abdou Roro n'est âgé que de 20 ans (comme étant né le 1 janvier 1989 à Dan Goulbi) au lieu de 25 ans révolus prescrits ;

Qu'il y a lieu de déclarer la liste du PUND SALAMA inéligible ;

Considérant cependant que les autres listes présentées étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

V. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALE DE LA REGION DE TAHOUA

A. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire de Birni N'Konni

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. PUND SALAMA
4. RSD GASKIYA
5. RPN ALKALAMI
6. INDEPENDANTS DU SAHEL
7. INDEPENDANTS AMADOU ELHADJI MAMANE

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de Madaoua

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. PUND SALAMA
4. RSD GSKIYA
5. UDPS AMANA
6. INDEPENDANTS GROUPEMENT MARHABA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que la liste des candidats Indépendant Marhaba ne satisfait pas aux exigences de l'article 117 du Code électoral en ce que le candidat suppléant Maman Nadjir Moustapha Kadri n'est âgé que de 23 ans comme étant né le 24/04/1986 à Galmi, au lieu de 25 ans révolus prévus ;

Qu'il y a lieu dès lors de la déclarer inéligible ;

Considérant que Les autres listes de candidats des partis politiques étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire d'Abalak

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. PDP ANNOUR
4. RSD GASKIYA
5. MDND KOKARI
6. MURNA FARAHAN
7. DARAJA
8. PUND SALAMA
9. RPN ALKALAMI
10. PMT ALBARKA
11. UNION DES NIGERIENS INDEPENDANTS (UNI)
12. PCP CHAWARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale ordinaire d'Illéla

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. RSD GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale ordinaire de Bouza

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. RSD GASKIYA
4. INDEPENDANTS RAYUWA KARKARA
5. INDEPENDANTS ADALTCHI-MUTUNTCHI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

f) Circonscription électorale ordinaire de Keita

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. INDEPENDANTS ADALTCHI MUTUNTCHI
4. RSD GASKIYA
5. UDPS AMANA
6. PCP CHAWARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

g) Circonscription électorale ordinaire de Tchintabaraden

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. INDEPENDANTS LIBERTE TAMOUSTE
4. RSD GASKIYA
5. PUND SALAMA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que la liste des candidats du RDP JAMA'A ne satisfait pas aux exigences de l'article 117 du Code électorale en ce que le candidat titulaire MAHMOUD SAGDOUN n'est âgé que de 22 ans comme étant né vers 1987 à Tillia, au lieu de 25 ans révolus prévus ;

Qu'il y a lieu dès lors de la déclarer inéligible ;

Considérant que les autres listes de candidats des partis politiques et des candidats indépendants étant conformes aux dispositions de la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

h) Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Tahoua

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. INDEPENDANTS WASSIKA
4. RSD GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

i) Circonscription électorale ordinaire de Tahoua Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. RDP JAMA A
3. UDPS AMANA
4. RSD GASKIYA
5. RPN ALKALAMI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B) CIRCONSCRIPTION ELECTORALE SPECIALE DE TASSARA

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. MNSD NASSARA
2. PDP ANNOUR
3. PSDN ALHERI
4. INDEPENDANT AL-HOURIA (LIBERTE)

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles.

VI. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALES DE LA REGION DE TILLABERI

A. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire de Tillabéri Commune Urbaine

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques et les indépendants ci-après :

1. MNSD – NASSARA
2. MURNA – FARAHAH
3. RDP – JAMA'A
4. PUND - SALAMA
5. RSD – GASKIYA
6. IRD – BORKINI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de Tillabéri Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques et les indépendants ci-après :

1. MNSD –NASSARA
2. MURNA – FARAHAH
3. PDP – ANNOUR
4. PUND – SALAMA
5. RSD – GASKIYA
6. INDEPENDANTS
7. RDP – JAMA'A

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de Téra Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. MNSD – NASSARA
2. PDP – ANNOUR
3. MURNA – FARAHAH
4. PSDN – ALHERI
5. MPN – MATASSA
6. RDP – JAMA'A
7. RSD – GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale ordinaire de Filingué Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. MNSD – NASSARA
2. UDPS – AMANA
3. ADP – ZUMUNCI
4. PUND – SALAMA
5. RSD – GASKIYA
6. PCP – CHAWARA
7. RDP – JAMA'A
8. PDP – ANNOUR
9. UNI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale ordinaire de Ouallam Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. MNSD – NASSARA
2. MURNA – FARAHAN
3. RDP – JAMA'A
4. RSD – GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

f) Circonscription électorale ordinaire de Kollo Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. MURNA – FARAHAN
2. UNI
3. RDP – JAMA'A
4. RSD – GASKIYA
5. MNSD – NASSARA

Il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; il y a lieu de les déclarer éligibles ;

g) Circonscription électorale ordinaire de Say Département

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les partis politiques ci-après :

1. RSD – GASKIYA
2. PUND – SALAMA
3. MURNA – FARAHAHAN
4. MNSD – NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES SPECIALES

a) Circonscription électorale spéciale de Bankilaré

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les partis politiques ci-après :

1. MNSD – NASSARA
2. PNA – AL'OUUMA
3. MURNA – FARAHAHAN
4. RSD – GASKIYA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale spéciale de Makalondi

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les partis politiques et les indépendants ci-après :

1. RSD – GASKIYA
2. PSDN – ALHERI
3. MNSD – NASSARA
4. MURNA – FARAHAHAN
5. INDEPENDANTS UDES

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale spéciale de Banibangou

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les partis politiques ci-après :

1. MNSD – NASSARA

2. PDP ANNOUR

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

VII. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES ET SPECIALE DE LA REGION DE ZINDER

A) CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES

a) Circonscription électorale ordinaire de Mirriah

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PDP ANNOUR
2. RDP JAMA A
3. PMT ALBARKA
4. RSD GASKIYA
5. PSDN ALHERI
6. MNSD NASSARA
7. INDEPENDANTS ADALTCHI-MUTUNTCHI
8. INDEPENDANTS GARKOUA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Zinder

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. PDP ANNOUR
2. RDP JAMA A
3. PMT ALBARKA
4. RSD GASKIYA
5. PSDN ALHERI
6. MNSD NASSARA
7. INDEPENDANTS ADALTCHI-MUTUNTCHI
8. INDEPENDANTS MAHAMAN ATAHHER
9. PRPL NAKOWA
10. PNA AL OUMA
11. PUND SALAMA
12. INDEPENDANTS ZOUERA Soumaila
13. INDEPENDANTS OUSMANE ALOU
14. RPN ALKALAMI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que la liste des Indépendants

présentée par Ousmane Alou ne satisfait pas aux exigences de l'article 45 du Code électoral en ce qu'elle ne comporte qu'un seul candidat titulaire et son suppléant alors même qu'il y a deux (2) sièges à pourvoir ;

Qu'il y a lieu dès lors de déclarer cette liste inéligible ;

Considérant que les autres listes de candidats présentées étant conformes à la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale Ordinaire de Tanout

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RDP JAMA A
2. MNSD NASSARA
3. UDPS AMANA
4. PDP ANNOUR
5. RSD GASKIYA
6. PUND SALAMA
7. PMT ALBARKA
8. INDEPENDANTS ADALTCHI MUTUNTCHI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale Ordinaire de Kantché

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RDP JAMA A
2. MNSD NASSARA
3. PSDN ALHERI
4. PDP ANNOUR
5. RSD GASKIYA
6. PUND SALAMA
7. PMT ALBARKA
8. INDEPENDANTS ADALTCHI MUTUNTCHI
9. INDEPENDANTS DADIN KOWA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale Ordinaire de Gouré

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RDP JAMA A
2. MNSD NASSARA

3. PSDN ALHERI
4. PDP ANNOUR
5. RSD GASKIYA
6. PNA AL OUMA
7. INDEPENDANTS ADALTCHI MUTUNTCHI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

f) Circonscription électorale Ordinaire de Magaria

Ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RDP JAMA A
2. MNSD NASSARA
3. PSDN ALHERI
4. PDP ANNOUR
5. RSD GASKIYA
6. PMT ALBARKA
7. INDEPENDANT ADALTCHI MUTUNTCHI
8. INDEPENDENT KITARI BURUGAL
9. UNION DES NIGERIENS INDEPENDANTS (UNI)

Il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que la liste du Groupe Indépendant KITARI BURUGAL ne satisfait pas aux exigences de l'article 45 du Code électorale en ce qu'elle ne comporte qu'un seul candidat titulaire et son suppléant alors même que ce sont 5 sièges qui sont attribués à la circonscription dont s'agit ;

Il y a lieu dès lors de déclarer cette liste inéligible ;

Les autres listes de candidats présentées sont conformes à la loi électorale, il y a lieu de les déclarer éligibles ;

B) CIRCONSCRIPTION SPECIALE DE TESKER

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats les structures ci-après :

1. RDP JAMA A
2. MNSD NASSARA
3. UDPS AMANA
4. PDP ANNOUR
5. RSD GASKIYA
6. PMT ALBARKA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour au regard des articles ci-dessus que les listes des candidats présentées par ces structures sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

VII. CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES ORDINAIRES DE LA REGION DE NIAMEY

a) Circonscription électorale ordinaire de la Commune n° I

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les indépendants et les partis politiques ci-après :

1. TAZARTCHE
2. MDP – ALKAWALI
3. PNRD
4. ADP – ZUMUNCI
5. RSD – GASKIYA
6. RDP – JAMA'A
7. MPN – MATASSA
8. UDPS – AMANA
9. MURNA – FARAHAN
10. PDP – ANNOUR
11. UNI
12. MNSD – NASSARA

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus que la structure indépendante dénommée "Tazartché" ne s'est pas conformée aux prescriptions des dispositions de l'article 45 al 2 du Code électoral qui impose que "*chaque candidat a un suppléant qui figure sous cette appellation sur la liste* » ; qu'en effet, dame Vinou Mariama Jeanne, titulaire, n'a pas de suppléant ;

Qu'il y a lieu, dès lors, de la déclarer inéligible de ce chef ;

Considérant que les autres listes de candidats des partis politiques sont conformes aux dispositions de la loi électorale ; qu'il y a lieu, par conséquent de les déclarer éligibles ;

b) Circonscription électorale ordinaire de la Commune n° II

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les indépendants et les partis politiques ci-après :

1. INDEPENDANTS
2. UNI
3. PNRD – AL – FIDJIR
4. RSD – GASKIYA
5. MPN – MATASSA
6. UDSR – MARTABA
7. ADP- ZUMUNCI
8. PCP – CHAWARA
9. MNSD – NASSARA
10. RDP – JAMA'A
11. CCID – LILIWAL
12. PDP – ANNOUR

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositons de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

c) Circonscription électorale ordinaire de la Commune n° III

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les independants et les partis politiques ci-après :

1. PCP – CHAWARA
2. UNI
3. MPN – MATASSA
4. UDPS – AMANA
5. RDP – JAMA'A
6. ADP – ZUMUNCI
7. MNSD – NASSARA
8. PDP – ANNOUR
9. RSD – GASKIA
10. INDEPENDANTS DU SAHEL (INSA)
11. INDEPENDANTS ESPOIR

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositons de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

d) Circonscription électorale ordinaire de la Commune n° IV

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les indépendants et les partis politiques ci-après :

1. PNRD – AL FIDJIR
2. MNSD – NASSARA
3. RPN – ALKALAMI
4. ADP – ZUMUNCI
5. UNI
6. RDP – JAMA'A
7. PCP – CHAWARA
8. RSD – GASKIA
9. MDRPP
10. INDÉPENDANTS – AÏKI DA GASKIA
11. PDP – ANNOUR

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositons de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles ;

e) Circonscription électorale ordinaire de la Commune n° V

Considérant qu'ont déposé des listes de candidats, les indépendants et les partis politiques ci-après :

1. CCID – LILIWAL
2. BAFOUNEY DA FARHA (Indépendant)
3. PNA – AL'OUUMA
4. PUND SALAMA
5. MDRPP
6. MNSD – NASSARA
7. Indépendant
8. PDP – ANNOUR
9. RDP – JAMA'A
10. RSD – GASKIYA
11. ADP – ZUMUNCI

Considérant qu'il résulte de l'examen et de l'analyse des pièces des dossiers soumis à l'appréciation de la Cour, au regard des articles ci-dessus énumérés que les listes de candidats des partis politiques et des indépendants sont conformes aux dispositions de la loi électorale; qu'il y a lieu de les déclarer éligibles.

PAR CES MOTIFS

Vu les textes susvisés ;

EN LA FORME

- Reçoit Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation en sa requête ;

AU FOND

- Déclare inéligibles les listes de candidats ci-après :

REGION D'AGADEZ

Circonscription électorale ordinaire d'Arlit :

-Liste indépendant SALEK AMOUMENE ;

REGION DE DIFFA

Circonscription électorale Ordinaire de Maïné Soroa :

-Liste du parti politique RPN – ALKALAMI.

REGION DE DOSSO

Circonscription électorale ordinaire de Dogon Douchi :

-Liste du parti politique MURNA FARAHAN

-Liste du parti politique PCP CHAWARA

-Liste Indépendant BARMINI AKOURKI.

Circonscription électorale ordinaire de Loga :

-Liste indépendant Haïnikoye Alfouzazi

Circonscription électorale ordinaire de Dosso Commune :

-Liste du parti politique MPN MATASSA.

Circonscription électorale ordinaire de Dosso Département :

-Liste des indépendants AMADOU TADE.

REGION DE MARADI

Circonscription électorale ordinaire de Dakoro :

-Liste du parti politique RDP JAMA'A

Circonscription électorale ordinaire de Guidan Roudji

-Liste du parti politique RPN ALKALAMI ;
-Listes du parti politique UPDP CHAMOUA.

Circonscription électorale spéciale de Bermo :

-Liste du parti politique PUND SALAMA.

REGION DE TAHOUA

Circonscription électorale ordinaire de Madaoua :

-Liste des indépendants MARHABA.

Circonscription électorale ordinaire de Tchintabaraden :

-Liste du parti politique RDP JAMA'A.

REGION DE ZINDER

Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Zinder :

-Liste des indépendants OUSMANE ALOU.

Circonscription électorale ordinaire de Magaria :

-Liste du Groupe Indépendant KITARI BURUGAL.

REGION DE NIAMEY

Circonscription électorale ordinaire de la Commune I de Niamey :

-Liste de la structure indépendante TAZARTCHE.

• Déclare éligibles aux élections législatives du 20 Octobre 2009, les candidats titulaires et suppléants suivants :

REGION D'AGADEZ

I. Circonscription électorale spéciale de Bilma

Structure : RDP JAMA'A

Titulaire

Mahaman Sanda

Suppléant

Salifou Laouel

Structure : RSD-GASKIYA

Titulaire

Aba Adam Ousseini

Suppléant

Chégou Madou Dayi

Structure : MNSD-NASSARA

Titulaire

Mahamat Djaram

Boubacar

Suppléant

Souley Agimi Aba Oumar

II. Circonscription électorale ordinaire d'Agadez Commune :

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaire

Aboubé Ouacho

Suppléant

Ouattara Ibrahim Mariama

Structure : RSD-GASKIYA

Titulaire

Saadatou Souleymane

Suppléant

Nouhou Agah

Structure : PUND SALAMA

Titulaire

Alhassan Anafa

Suppléant

Moussa Agolas

Structure : UDPS - AMANA

Titulaire

Aboubacar Karda

Suppléant

Rhaicha Ahmayaji

Structure : MNSD - NASSARA

Titulaire

Ousmane Amadou Djibrila Kary

Suppléant

Aboubacar Amma

III. Circonscription électorale ordinaire d'Arlit :

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaires

Mohamed Houma

Mme Tamoumoune Hamid

Suppléants

Sidi Agalher

Mme Assalama Houdan

Structure : RSD-GASKIYA

Titulaires

Abdala Ama
Oumarou Manzo

Suppléants

Mohamed Gabda
Aboubacar Souleymane

Structure : PUND-SALAMA**Titulaires**

Elhadji Mohamed
Rhabidine Mohamed

Suppléants

Boutali Toumallé
Ilé Oumar

Structure : UDPS-AMANA**Titulaires**

Fatima Mahamad Attachan
Mariama Moussa

Suppléants

Alhassane El-Hadji Souleymane
Bala Abambacho

Structure : MNSD-NASSARA**Titulaires**

Ahamadou Ahalaoueye
Mme Anicet Tilla Amado Mamoudou

Suppléants

Elhadji Mani Dan Azoumi
Mme Zeinabou Bilali

IV. Circonscription électorale ordinaire de Tchirozérine**Structure :** RSD-GASKIYA**Titulaires**

Ousmane Kato
Youssouf Lassan

Suppléants

Fatima Algabid
Yahaya Angatte

Structure : UDPS-AMANA**Titulaires**

Issigid Akano
Youssoufou Maha

Suppléants

Arali Aicar
Mohamed Alassane

Structure : PUND-SALAMA**Titulaires**

Ibrahim Ghoumour
Mohamed Mamane

Suppléants

Tamoumout Ibrahim Ben Almoctar
Ouba Ahmou

Structure : RDP-JAMA'A**Titulaires**

Houmana Ahmed
Amadou N'gadé

Suppléants

Gibajé Ibrahim
Bouhamid Mouhamed

Structure : MNSD-NASSARA**Titulaires**

Mohamed Anacko
Adam Efangal

Suppléants

Ibrahim Manzo Diallo
Ahmed Emini

REGION DE DIFFA

I. Circonscription électorale ordinaire de Diffa Commune Urbaine :

<u>Structure :</u> PSDN - ALHERI		
<u>Titulaire</u> Abdoulaye Malam Boukar		<u>Suppléant</u> Aboubakar Abba Yaganami
<u>Structure :</u> RSD-GASKIYA		
<u>Titulaire</u> Ado Aliga		<u>Suppléant</u> Moussa Gambo
<u>Structure :</u> DARAJA		
<u>Titulaire</u> Maïna Ari A. Kirgam		<u>Suppléant</u> Ari Elh. Kiari
<u>Structure :</u> UDPS - AMANA		
<u>Titulaire</u> Ary Oumara		<u>Suppléant</u> Maï Moussa Djibrillou
<u>Structure :</u> MNSD - NASSARA		
<u>Titulaire</u> Elh. Biri Kassoum Gréma Arto		<u>Suppléant</u> Elh. Kiari Malam Adam
<u>Structure :</u> RDP - JAMA'A		
<u>Titulaire</u> Mme Sayabou Halima Katzelma Kiari		<u>Suppléant</u> Goudoussou Boulama

II. Circonscription électorale ordinaire de Diffa Département:

<u>Structure :</u> DARAJA		
<u>Titulaire</u> Abdou Chétima		<u>Suppléant</u> Ari Touraza
<u>Structure :</u> PSDN - ALHERI		
<u>Titulaire</u> Aïssami Douna		<u>Suppléant</u> Issa Moustapha
<u>Structure :</u> INDEPENDANT		
<u>Titulaire</u> Mamadou Boulama Abba Gana		<u>Suppléant</u> Aboucar Tar
<u>Structure :</u> UDPS - AMANA		
<u>Titulaire</u> Akkar Bachir		<u>Suppléant</u> Manzo Ibrahim

<u>Structure :</u>	RSD - GASKIYA	<u>Suppléant</u>	
	<u>Titulaire</u> Malam Abari Elh. Abdou		Mamadou Sougou Moustapha
<u>Structure :</u>	PDP - ANNOUR	<u>Suppléant</u>	
	<u>Titulaire</u> Ma-Inda Ari		Fanta Lawan Brem
<u>Structure :</u>	RDP - JAMA'A	<u>Suppléant</u>	
	<u>Titulaire</u> Joseph Maurice Baudin		Moustapha Makinta
<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	<u>Suppléant</u>	
	<u>Titulaire</u> Kelloumi Bagalé		Ousseini Malam Ari

III. Circonscription électorale ordinaire de Mainé Soroa :

<u>Structure :</u>	PSDN - ALHERI	<u>Suppléants</u>	
	<u>Titulaires</u> Elh. Warouma Arifa Maman Boukar Issoufou		Ousmane Adamou Elh. Boucar Kaoumi
<u>Structure :</u>	MNSD - NASSARA	<u>Suppléants</u>	
	<u>Titulaires</u> Mme Boukar Fatouma Makinta Moussa Abary		Hadia Toulaye Tandja Mamadou Alaye Mamadou Djatalour
<u>Structure :</u>	RSD - GASKIYA	<u>Suppléants</u>	
	<u>Titulaires</u> Fannata Adji Maï Boukar Maïna		Grema Malam Ousmane Amadou Abdou
<u>Structure :</u>	MURNA - FARAHAN	<u>Suppléants</u>	
	<u>Titulaires</u> Biri Moustapha Abdou Katiellou Katiella Gasso		Amina Malam Ari Abdoulaye Malam Issa
<u>Structure :</u>	RDP - JAMA'A	<u>Suppléants</u>	
	<u>Titulaires</u> Kaïgama Noudjia Kiari Tanimoune Tchiroma		Mamadou Moustapha Youssé Hamadou
<u>Structure :</u>	DARAJA		

Titulaires

N'Goumsou N'Goullima Boucar
Maï Lawan Gremah
Malam

Suppléants

Amadou Ali
Dondoyi Dawa Rado

IV. Circonscription électorale ordinaire de N'Guigmi :

Structure : PSDN - ALHERI

Titulaire

Aoua Mellé

Suppléant

Yafati Fantami

Structure : RDP - JAMA'A

Titulaire

Issa Moustapha

Suppléant

Issoufou Adam Boulou

Structure : RSD - GASKIYA

Titulaire

Housseini Mohamed

Suppléant

Aboubacar Ari

Structure : MNSD - NASSARA

Titulaire

Ahamat Ben Hamed

Suppléant

Maazou Boukar

V. Circonscription électorale spéciale de N'Gourti :

Structure : RSD - GASKIYA

Titulaire

Issoufou Taher

Suppléant

Saley Moustapha

Structure : MNSD - NASSARA

Titulaire

Mamane Elh. Oumar

Suppléant

Ali Nour Souleymane

Structure : INDEPENDANT

Titulaire

Issa Lemine

Suppléant

Boukari Elh. Chougoui

Structure : RDP JAMA'A

Titulaire

Adam Ali

Suppléant

Mahamane Boubacar

REGION DE DOSSO

I. Circonscription électorale de Dogondoutchi :

Structure : MNSD-NASSARA

Titulaires

Massani Koroney
Laoual Amadou Maizoumbou
Mme Koroney Hapsatou Djibrilla
Yacoubou Soumana Gaoh
Souley Aboulé

Suppléants

Ahamadou Agué
Ibrahim Djibo Maina
Mme Nana Hadiza Maman
Bargoumé Ango
Ango Namata

Structure : MDC-YARDA

Titulaires

Idi Issa Tondi
Mamane Dambagi
Mme Haoua Mahamadou
Saidou Sabo
Kaka Doka

Suppléants

Lifida Kiao
Adamou Kondo
Mme Hadiza Toga Tawayé
Babey Aska Gaoh
Iréne Valentin Zongo

Structure : MPN-MATASSA

Titulaires

Mme Ali Fati Alhad
Guissa
Mme Zalika Adamou
Issa Soumaila Yacouba
Mahamane Hamballi
Amadou Hassane

Suppléants

Adamou Amadou
Mme Zeynabou Bako
Boubacar Tankari
Modibbo Maiguizo
Amza Abdou Goubékoye

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaires

Abdou Magagi
Mme Nana Hadiza Noma Kaka
Douka Douna
Tanimoune Oumarou
Ibrahim Boubé

Suppléants

Boubacar Marafa
Maman Sani Ibrahim Sani
Mindadou Makko
Alou Abarchi
Bozari Goga

Structure : ADP-ZUMUNTCHI

Titulaires

Illiassou Assoumane
Mme Mamane Mariama Assoumane
Abdoulay Chékarao
Oumarou Akali
Bassirou Mamane

Suppléants

Toudou Daouda
Mamane Dawa
Dari Nalokoyo
Mme Hanatou Ousmane
Malam Mato Idrissa

Structure : PDP-ANNOUR

Titulaires

Ibrahima Mainassara
Mme Haoua Kano
Atté Boeyi
Issa Falké
Abdou Abarchi

Suppléants

Tahirou Maizama
Mme Rabi Arzika
Souley Sahabi
Mme Aichatou Aboubacar
Boubé Chipkaou

Structure : RSD-GASKIYA**Titulaires**

Mme Rahamou Ibra Djibo
Alou Beydou
Saley Maman
Gado Danzama
Alou Oumarou

Suppléants

Amadou Danguï
Issoufou Salami Boubé
Boubacar Ousmane
Oumarou Yaro
Moumouni Mossi

Structure : UDPS-AMANA**Titulaires**

Chaibou Saidou
Mme Ami Yahaya
Gado Arzika
Abdoulaye Guédi
Issaka Yacouba Birma

Suppléants

Zakari Ibrahim
Hamadou Issaka
Salifou Kanné
Seyni Samba
Saley Zakara

Structure : INDEPENDANTS DU SAHEL INSA**Titulaires**

Maazou Seydou
Noma Abarchi
Daoudou Harouna
Mme Clément Tagao Samna Boubé
Rabiou Kouabo

Suppléants

Moussa Kalla Epiphane Sago Clément
A. S.
Mme Jacqueline Christian Issifi
Hamidou Guimba
Mme Mouscoura Samna Boubé
Mahamadou Malam

Structure : PNA-AL OUMA**Titulaires**

Mme Haoua Dembo
Mahamane Salissou Issoufou
Oumarou Saidou Issoufou
Idrissa Chaibou Souley
Mme Maimouna Manouga

Suppléants

Souleymane Ankourao Galadima
Mme Fati Nani
Kadri Koda
Mamane Hassane
Mahamadou Maiga Mossi

II. Circonscription électorale de Loga**Structure :** MNSD-NASSARA**Titulaire**

Harouna Hamani

Suppléant

Siddo Yacouba

Structure : UDPS-AMANA
Titulaire
Soumana Yayé
Suppléant
Adamou Mounkaila

Structure : PDP-ANNOUR
Titulaire
Ibrahim Boubacar
Suppléant
Halidou Moussa Idé

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaire
Hamadou Idé
Suppléant
Chaibou Madougou

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaire
Moussa Niandou
Suppléant
Boureima Halidou

III. Circonscription électorale de Dosso Commune

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaire
Mme Aminatou Adamou
Suppléant
Mme Aïchatou Maddi

Structure : UDPS-AMANA
Titulaire
Amadou Kadogo
Suppléant
Mme Binta Karimou Koda

Structure : PDP-ANNOUR
Titulaire
Bagnou Beido Garba
Suppléant
Idrissa Harouna Kallam

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaire
Mme Kimba Kollo Nana Fatoumata Salifou
Soumaila
suppléant
Mme Salamatu Daouda

Structure : MURNA-FARAHAN
Titulaire
Oumarou Yayé
suppléant
Mme Fatchima Madougou

Structure : MNSD-NASSARA
Titulaire
Mme Aïssa Hamadou Idé
suppléant
Mme Hassana Djibo

Structure : UDSR-MARTABA
Titulaire
Boubakar Hima
suppléant
Adamou Gado

Structure : INDEPENDANTS LE BAOBAB

Titulaire

Abdoulaye Issaka

suppléant

Goumey Abdourhamani

IV. Circonscription électorale de Dosso Département

Structure : UDPS-AMANA

Titulaires

Adamou Daouda

Mme Ramatou Hassane

Suppléants

Mme Kadidjatou Gourouza Issaka

Oumarou Saley

Structure : RSD-GASKIYA

Titulaires

Abdoul-Moumouni Seidou

Hassane Moussa

Suppléants

Seydou Oumarou

Marou Karimou

Structure : MNSD-NASSARA

Titulaires

Mahamadou Zada

Midou Bagouma

Suppléants

Hamani Kondi

Ali Yacoubou

Structure : PDP-ANNOUR

Titulaires

Mme Goro Abdou

AbdoulKader Seydou

Suppléants

Boubacar Kimba Kollo

Oumarou Seydou Semassa

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaires

Kailou Kimba

Tahirou Kimba

Suppléants

Mme Banao Ali

Moussa Mallam

Structure : INDEPENDANTS LAKAL KANEY

Titulaires

Hama Idé

Adamou Hamidou

Suppléants

Moussa Hamidou

Issaka Damissa

Structure : ADP-ZUMUNTCHI

Titulaires

Halidou Abdoulahi

AbdoulRahime Abacar Mohamed

Suppléants

Mme Idrissa Maïmouna Kadi

Halidou Alio

V. Circonscription électorale du Boboye

Structure : MPN-MATASSA

Titulaires

Suppléants

Ousseyni Garba
Harouna Hamidou Samaki
Mme Zinatou Zakari

Hamani Abdou
Hamidou Soumaila
Garba Zakari

Structure : UDPS-AMANA
Titulaires
Boubacar Ousseini
Mme Aïssa Sadou
Mohamed Khamed Ahmed

Suppléants
Alkairou Ousseyni
Amadou Garba
Issaka Mossi

Structure : PTN-SAAYE/SAA
Titulaires
Hima Moussa Hamadou
Amadou Boubacar
Boubacar Kosseti

Suppléants
Mme Fatouma Dodo
Mme Zaraou Adamou Idé
Hamidou Moussa

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaires
Hama Ibrahim
Adamou Eggo Gatti
Ali Siddo

Suppléants
Moumouni Halidou
Djibo Ali
Boubacar Seydou

Structure : MNSD-NASSARA
Titulaires
Bello Doua
Daouda Abdou
Mme Salamata Mamoudou Souna

Suppléants
Abdou Garba
Oumarou Boubacar
Mme Fati Mounkaila

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaires
Mounkaila Hamidou
Mme Mamata Amadou Saley
Oumarou Amadou

Suppléants
Daouda Elhadji Souley
Mme Fatouma Oumarou
Djibo Idé

Structure : INDEPENDANTS LA PAIX BONKANEY
Titulaires
Boureima Adamou
Boureima Issaka
Garba Souley

Suppléants
Ayouba Gourouza
Djibo Yacouba
Oumarou Garba

VI. Circonscription électorale de Gaya

Structure : PNA-AL OUMA
Titulaires
Abdoulaye Daouda
Sani Illa

Suppléants
Safiatou Isabelle Sanoussi Jackou
Saley Atta

Structure : MPN-MATASSA
Titulaires
Maïmouna Amadou
Tahirou
Soumana Houssouba

Suppléants

Boubacar Adamou
Oumarou Moumouni

Structure : MNSD-NASSARA
Titulaires
Oumarou Koura
Moussa Ousmane

Suppléants

Adamou Mahamane Dobi
Maman Fala Nameoua

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaires
Ali Wata Mamadou
Zoubeirou Dawa

Suppléants

Abdoul-Razak Amadou Djiré
Awal Fodi

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaires
Manou Anaroua

Moussa Kaka

Suppléants

Boubakar Bissala
Mazou Doumbani Tidjani Youssouph
Faudy

Structure : INDEPENDANTS DU SAHEL INSA
Titulaires
Tankari Kano
Abdoulaye Gado

Suppléants

Soumaila Alou
Adamou Ibrahim

Structure : INDEPENDANTS DU DANDI
Titulaires
Djada dit Zada Ibrahim
Issaka Garba

Suppléants

Harissou Aboubacar
Issa Alou Guéro

REGION DE MARADI

I. Circonscription électorale ordinaire de Tessaoua:

Structure : MNSD-NASSARA

Titulaires

Sahadou Bawa
Bassirou Ibo
Mme Nana Moussa Tchiroma

Suppléants

Mahamane Dan Ladi Oubandawaki
Chaibou Yahala
Mme Nana Issa

Structure : PSDN-ALHERI

Titulaires

Ibo Dagodi
Mme Balki Dan Jimo
Abdou Mijinguini

Suppléants

Abdou Labba
Arma Yaou Malam Souley
Saidou Bawa

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaires

Daouda Jigo
Mahamane Bako Barmo
Mme Adiya Labo

Suppléants

Ayouba Moussa Baouchi
Laouan Maikano
Souley Dan Kaoura

Structure : RPN-ALKALAMI

Titulaires

Amadou Sami
Abdoul Massalabi
Mme Aicha Kalla

Suppléants

Sani Iro
Ismailou Aya
Mme Haoua Issoufou

Structure : PUND-SALAMA

Titulaires

Chaibou Inoussa
Aboubacar Mamadou Koulibali
Mme Salamitou Abdoulaye Diakité

Suppléants

Achahabou Ayouba
Mahaman Siradji Djibo
Mme Rahamatou Idari

Structure : MDC-YARDA

Titulaires

Maliki Mato
Mme Ayoub Abdo
Idi Gado

Suppléants

Laouali Idi
Maazou Adaré
Abdou Abarchi

Structure : PNA-AL OUMA

Titulaires

Mme Aminatou Elhadji
Issa
Tahirou Solli
Yssoufou Hamadou

Suppléants

Mahaman Hamissou Kalla
Dan Ladi Yacoubou
Halarou Lawan

<u>Structure :</u>	PDP-ANNOUR	
	Titulaires	Suppléants
	Mme Gazobi Rahamou Laouali	Mme Amina Laouali Neino
	Inoussa Sani	Ibrahim Hassane
	Zabeirou Labo	Issoufou Neino
<u>Structure :</u>	PMT-ALBARKA	
	Titulaires	Suppléants
	Mahaman Hamissou Amadou	Abdou Rahamani Laouali
	Yaou Harou	Maman Abdou
	Salissou Hamza	Laouali Ali
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaires	Suppléants
	Bouzou Mahaman	Moussa Illiassou
	Laouali Yacoubou	Abdoul Azizou Hamidou
	Hamidou Bara	Nassirou Sanda
<u>Structure :</u>	INDEPENDANTS A DAI DAI TA SAHU	
	Titulaires	Suppléants
	Ibrahim Zeidi	Oumarou Aouessou
	Souleyman Tazard	Mme Housseina Doudou
	Mahaman Salissou Elhadji Rabiou	Mme Salissou Salamou

II. Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Maradi :

<u>Structure :</u>	MDC-YARDA	
	Titulaire	suppléant
	Garba Dan Tabaou	Saâdou Zabérou
<u>Structure :</u>	RDP-JAMA'A	
	Titulaire	suppléant
	Laouali Souley	Illa Abdou
<u>Structure :</u>	RPN-ALKALAMI	
	Titulaire	suppléant
	Mahamane Laoualy Idi	Laouali Amadou
<u>Structure :</u>	PNA-AL OUMA	
	Titulaire	suppléant
	Moubashir Dorégo	Aboubacar Albert Lobit
<u>Structure :</u>	PDP-ANNOUR	
	Titulaire	suppléant
	Laouali Baraou	Chaffi Balarabé

<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaire	suppléant
	Mahamane Sani Laouali	Mahaman Ibrahim
<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
	Titulaire	suppléant
	Achirou Saidou	Mahaman Salissou Oumarou
<u>Structure :</u>	Indépendant	
	Titulaire	suppléant
	Ibrahim Dan Magaria	Mahaman Rabiou Sani
<u>Structure :</u>	PSDN-ALHERI	
	Titulaire	suppléant
	Issa Nagouari Bala	Hadiza Ibrahim

III. Circonscription électorale spéciale de Bermo

<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
	Titulaire	suppléant
	Hada Kinni	Abdou Samaila
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaire	suppléant
	Ingal Izote	Djibo Allé
<u>Structure :</u>	RDP-JAMA'A	
	Titulaire	suppléant
	Abdoulahi Alkassoum	Mohamed Ahmed Alkarim

IV. Circonscription électorale ordinaire de Dakoro

<u>Structure :</u>	PSDN-ALHERI	
	Titulaires	Suppléants
	Harouna Abdoulaye Maiguéro	Adamou Ba-Azoumé
	Issa Elhadji Ibrahim	Hamidin Issa
	Mme Amou Saidou	Moussa Aboubacar Ali
	Cheffou Gréma Biri	Elh. Ousmane Tounaou
<u>Structure :</u>	PDP-ANNOUR	
	Titulaires	Suppléants
	Illa Sami	Lawaly Aly
	Chaibou Bégou	Issoufou Issaka
	Sadissou Elh. Soulé	Inoussa Laouali
	Mme Nana Moussa	Mme Aïchatou Illiassou

<u>Structure :</u>	MDC-YARDA		
	Titulaires		Suppléants
	Hassane Rabo		Mahaman Moha
	Hadii Harouna		Mahamadou Nazipi Elh Allassan
	Ali Dan-Djimo		Chaibou Daka
	Mme Fanta Boubacar Hassan		Mme Aïcha Dodo
<u>Structure :</u>	PNA-AL OUMA		
	Titulaires		Suppléants
	Sanoussi Jackou		Hadiza Nathalie Jackou
	Mahamane Salissou Kaka		Saminou Elh. Danda
	Mme Aïchatou Sami		Abdoulaye Issa
	Ousmane Adamou		Zeinabou Garba Bano
<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA		
	Titulaires		Suppléants
	Harouna Hassan Ekadé		Harouna Nahantchi
	Ada Komma		Boukari Allassane
	Mme Rahimou Ramatou Mahaman		Mme Haoua Seibou Sirifi
	Ibrahim Aboubacar		Ayouba Aman
<u>Structure :</u>	UDPS-AMANA		
	Titulaires		Suppléants
	Mahamane Rhissé		Mohamed Amadou
	Sani Tambary Souleymane		Sabo Ibrahim
	Mme Salamitou Souleymane Tanimoune		Mme Fatchima Moussa
	Ibrahim Douma		Harouna Ibrahim
<u>Structure :</u>	UPDP-CHAMOUA		
	Titulaires		Suppléants
	Issa Abdou		Salissou Maiguizo
	Mme Hadiza Tangoy		Mme Rabi Saïdi
	Mahamane Saminou Kaka		Mahamane Bozari
	Harouna Ibrahim		Abou Nabayarou
<u>Structure :</u>	PMT-ALBARKA		
	Titulaires		Suppléants
	Laouali dit Gambo Sani		Salha Idi
	Assane Madougou		Jafarou Abdou
	Habibou Bakoye		Kokari Nomaou
	Algamisse Ofin		Oumarou Katoumbé
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA		
	Titulaires		Suppléants
	Souley Illiassou		Ibrahim Eka

Yahaya Mamane
Ibrahim Mahamane
Maïnassara Abdoua

Oumarou Bako
Idrissa Haladou
Indo Mahamane

Structure : PUND-SALAMA

Titulaires

Illa Mahamane Tanko
Ibrahim Ibrahim
Mme Aïchatou Ali
Laouali Ibrahim

Suppléants

Laouali Moussa
Harouna Issa
Mme Amina Aliou
Mme Bintta Mamadou

V. Circonscription électorale ordinaire de Mayahi

Structure : PDP-ANNOUR

Titulaires

Achahabou Lawane
Mahaman Laoulay Balla
Laouali Iddi
Mme Habsatou Abdou Maïguéro

Suppléants

Souley Daouda
Sada Douban
Rabiou Sabiou
Mme Zouéra Makaou

Structure : RDP-JAMA'A

Titulaires

Mamane Sabiou Daouda Kaché
Batouré Dan Dodo
Oumarou Sanda Ibrahim
Mme Souéba Soulé

Suppléants

Saley Ousmane
Soufianou Nahantchi
Zabeirou Adamou
Souley Ango

Structure : MNSD-NASSARA

Titulaires

Moussa Dan Tanin
Maman Rabiou Maïna
Janaïdou Gado Sabo
Mme Saratou Boukari

Suppléants

Tijani Ibrahim
Maman Rayana Salé
Saley Gadagé
Mme Zara Allassane

Structure : PNA-AL OUMA

Titulaires

Abdou Oumarou dit Karé
Abdou Toulou
Issaka Issa
Mme Zeïnou Amani

Suppléants

Hassane Zagui
Boukari Bara
Yaou Kaoura
Mme Zeïnou Toulou

Structure : PSDN-ALHERI

Titulaires

Oumarou Illo
Mme Hawa Miko
Saminou Adamou

Suppléants

Rabiou Issa
Abdou Rabiou
Zakari Ado

Issaka Saidou

Sani Djibo

Structure : MDC-YARDA
Titulaires
Oumarou Souleye
Mme Rabia Ango
Souleymane Harouna
Salé Issaka

Suppléants
Abdodo Mahamane
Mani Anko
Sani Abdou
Harouna Garba

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaires
Abdou Ibrahim Kané
Mati Akaya
Mme Hadiara Oumarou Dodo
Issoufou Nahiou

Suppléants
Hamidou Saïdou
Saïdou Oumarou
Mme Fatchima Ahaman
Harouna Kongnaou

VI. Circonscription électorale ordinaire de Madarounfa

Structure : MNSD-NASSARA
Titulaires
Amadou Yacouba
Argi Dan Dadi
Mme Habsou Ali

Suppléants
Sani Djibo
Adamou Bakouso
Hadjara Ibrahim

Structure : MDC-YARDA
Titulaires
Mahamane Siragi Mahamane
Mahaman Sadissou Issa
Mme Mariama Yacouba

Suppléants
Salissou Hamza
Sani Adamou
Mme Kouloua Dan Jimma

Structure : PNA-AL OUMA
Titulaires
Laouali Bako
Mme Fatsima Noma
Abdou Balla

Suppléants
Souleymane Moussa
Boukari Maazou
Hamidou Maman Adamou

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaires
Bouwèye Salissou
Rabé Oumarou
Mme Saâ Garba

Suppléants
Maman Rabo
Saadou Argi
Mme Saoudé Aboubacar

Structure : PSDN-ALHERI
Titulaires
Garba Amadou
Issaka Labo

Suppléants
Harouna Kalla
Salaou Kakalé

Mme Zeinabou Moussa Dan Alatou

Sahirou Mahaman

Structure :

PDP-ANNOUR

Titulaires

Sani Saidou

Laouali Oumarou

Mme Mariama Abass

Suppléants

Mahaman Laouali Adamou

Halilou Sanda

Mme Zina Dan Barmo

Structure :

RSD-GASKIYA

Titulaires

Mahaman Jean Philippe Padonou Cyrille

Sani Garba

Illya Mairakouma

Suppléants

Sani Abba Rabé

Mahamane Makadah Kiabey

Tsahirou Bokoye

VII. Circonscription électorale ordinaire d'Aguié

Structure :

PSDN-ALHERI

Titulaires

Issa Abdou

Mme Barira Adamou

Ibrahim Malam Yahaya

Suppléants

Mme Digé Issaka

Abdou Aouta

Ibrahim Lasseini

Structure :

PNA-AL OUMA

Titulaires

Mme Saâ Aboubacar

Mamane Galadima

Maman Sani Mamadou Betheli

Suppléants

Maman Moutari Dan Tourey

Ali Harouna Mahaman

Chaibou Landi

Structure :

RDP-JAMA'A

Titulaires

Mme Samou Maman

Ado Garba

Magagi Mati

Suppléants

Ousmane Moussa

Illo Abdou

Inoussa Sani

Structure :

MDC-YARDA

Titulaires

Mme Aïchatou Koudjari

Issaka Djigo

Yahaya Ahmed Nassif

Suppléants

Rayahi Moussa

Hassane Issa

Hassane Malam Amadou Dan

Dodo

Structure :

PDP-ANNOUR

Titulaires

Zabeirou Salissou

Mme Hadiara Oumarou

Issaka Maroki

Suppléants

Salissou Dan Jimo Gayya

Mme Assamaou Iro

Salissou Sani

<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
	Titulaires	Suppléants
	Elhadji Harouna Labo	Garba Ako
	Mme Maria Amadou Gado	Mme Barira El Hadji Salé
	Sani Maigochi	Yahaya Garba
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaires	Suppléants
	Inoussa Chayaou	Illa Baoua
	Miko Nomaou	Harouna Bara
	Yahouza Sadissou	Idi Baraou
<u>Structure :</u>	INDEPENDANTS TANADI	
	Titulaires	Suppléants
	Mme Hamssatou Djibo Brazaki	Nouradine Mallam Yahaya
	Mme Amina Chérif Salissou	
	Mme Hadiza Chérif Salissou	Djibo Sambou
		Mme Djibo Aïssatou Mahamane
		Harouna

VIII. Circonscription électorale ordinaire de Guidan Roudji

<u>Structure :</u>	PNA-AL OUMA	
	Titulaires	Suppléants
	Moussa Mari	Mallam Balla
	Mme Fouréra Dan Moussa	Ibrahim Abarchi
	Sani Abdou	Abou Mahamane
<u>Structure :</u>	MDC-YARDA	
	Titulaires	Suppléants
	Mme Nana Hadiza Labo	Mme Nana Aïchatou Idi
	Souley Yacouba	Labo Alkassoume
	Ibrahim Dagochi	Idi Oumarou
<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
	Titulaires	Suppléants
	Moussa Adamou	Mahaman Issa Maifada
	Mme Hadiza Adaré Adé	Mme Saadatou Harouna
	Ali Magagi Issaka	Boubacar Hassane
<u>Structure :</u>	PDP-ANNOUR	
	Titulaires	Suppléants
	Ibrahim Oumarou	Aboubakar Damien
	Mme Halima Malam Tari	Mme Sahia Latifou
	Idi Ibrahim	Ayouba Elhadji Moussa

Structure : UDPS-AMANA
Titulaires
Moussa Gonda Garki
Mahamadou Chaibou
Mme Halima Ibrahim

Suppléants
Mme Salamatou Ali
Mahamane Rabiou Adamou
Sani Garba

Structure : PSDN-ALHERI
Titulaires
Oumarou Dan Barmo
Mme Tchima Ibrahim
Dan Lamso Abdou

Suppléants
Hadjara Ali Dan Malam
Yahaya Balla
Idi Moussa

Structure : RSD-GASKIYA
Titulaires
Sani Dan Gadaré
Amadou Yacouba
Abou Mahamane

Suppléants
Zabérou Dan Mairi
Maman Gado Chaweye
Chaibou Housseini

Structure : RDP-JAMA'A
Titulaires
Mme Goga Rabi Issaka
Jika Naino
Idi Nouhou

Suppléants
Inoussa Nakoiri
Sani Maïnassara
Abdou Maman

REGION DE TAHOUA

I. Circonscription électorale ordinaire de Birni N'Konni

Structure : PUND SALAMA

Titulaires

Mme Tchima Nouhou
Ibrahima Dillé
Oumarou Miko

Suppléants

Tassiou Alio
Habibou Oumarou
Mahamadou Boubou Ibrahim

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Kassoumou Mahamadou Mamane Bello

Mme Harouna née Halimatou Amadou Maiga
Yahaya Namassa Kané

Suppléants

Madougou Elhadji Assouman
Mme Salha née Aichatou
Assoumane
Yahaya Bizo

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Fatchima Hamidou Abdou
Hadjia Haoua Maïnassara
Moussa Moumouni

Suppléants

Zara Dan Bouzou
Ibro Moussa
Boubacar Chaibou

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Adamou Alou
Aboubakar Amadou
Fatchima Bakabé

Suppléants

Ibrahim Sanda
Oumarou Boubacar Kado
Hadizatou Miko Barmou

Structure : RPN ALKALAMI

Titulaires

Hajara Mayaki
Issoufou Ousmane Oubandawaki
Assoumane Zakari

Suppléants

Zeinabou Guinsao
Idrissa Abou
Hamidou Souley

Structure : INDEPENDANTS DU SAHEL KONNI

Titulaires

Nayoussa Halilou
Aboudourahamane
Amadou
Illa Mamane

Suppléants

Abouzeidi Oumarou

Adamou Lawali
Garba Sallah

Structure : INDEPENDANTS

Titulaires

Amadou Elhaji Mamane Sani
Kourgueni Sanda

Suppléants

Ibro Moussa
Sani Moussa Allassane

Mamane Nomao

Abdou Mamane Moussa

II. Circonscription électorale ordinaire de Madaoua

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Gabdou Igdass
Elhadji Abdoulaye Mahamane
Mme Aï Ibrahim

Suppléants

Bako Gaya
Mamane Souley
Mme Zouéra Charouboutou

Structure : UDPS AMANA

Titulaires

Kamil Haroum dit Nasser
Halirou Abdou
Rahmatou Abdou

Suppléants

Manni Assadek
Mohamed Aweyiss
Adamou Ousmane

Structure : PUND SALAMA

Titulaires

Salifou Moussa
Abdoulaye Aboubacar
Biba Idi Maïguizo

Suppléants

Abdou Ousmane
Tounao Salao
Halima Allassan

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Mme Halissa Ibrahim
Mahamadou Maniro Magagi Roro
Kabirou Mahamadou

Suppléants

Hadjia Amassaye Anissouloum
Arzika Amadou
Barao Idi

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Abdourahamane Hama
Aminou Ada
Ali Kaka

Suppléants

Gabdouan Souleymane
Agada Idi
Aboubacar Moussa

III. Circonscription électorale ordinaire d'Abalak

Structure : MURNA FARAHAN

Titulaire

Moutali Hamed Moussa

Suppléant

Khamed Attayoub Arrachid

Structure : PDP ANNOUR

Titulaire

Aboubacar Mahamadou

Suppléant

Attayoub Ibrahim

Structure : MNSD NASSARA

Titulaire

Suppléant

Ahmoudou Mohamed

Sallah Boka

Structure : RDP JAMA A

Titulaire

Seidi Mohamed Ag Ahayoub

Suppléant

Oumarou Dangouzouma

Structure : MDND/KOKARI

Titulaire

Abdoulaye Moctar

Suppléant

Maïmou Iddine

Structure : DARAJA

Titulaire

Salah Soulman

Suppléant

Gaïchatou Icha

Structure : PUND SALAMA

Titulaire

Agali Agalher

Suppléant

Alhadi Weslamane

Structure : PCP CHAWARA

Titulaire

Khamed Moussa

Suppléant

Khamed Youssouf

Structure : RPN ALKALAMI

Titulaire

Amana Ismaguila

Suppléant

Mahamadou Alfalil

Structure : PMT ALBARKA

Titulaire

Ibrahim Abdoukader

Suppléant

Hamoud Aboulhassane

Structure : UNION DES NIGERIENS INDEPENDANTS (UNI)

Titulaire

Mohmoud Mahamadou

Suppléant

Fatimoutou Abdoukader

Structure : RSD GASKIYA

Titulaire

Abdoukader Youssouf

Suppléant

Ismaril Chimier Ekaney

IV. Circonscription électorale ordinaire d'Illéla

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Habibou Aboubacar

Souley Mobeli

Suppléants

Abdoukarimoune Oumane

Nayoussa Ousmane

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Habibou Amadou
Sala Idi

Suppléants

Yacoubou Bouzou
Mahamadou Tamba

Structure : MNSD NASSARA**Titulaires**

Malik Habi
Abdou Oumani

Suppléants

Razikou Abarchi
Elhadji Ibrahim Allassane

V. Circonscription électorale ordinaire de Bouza**Structure : RDP JAMA A****Titulaires**

Oumarou Amadou Mainassara
Boubacar Barmou
Oumma Chaharou

Suppléants

Abdoul-Nassir Chaoulani
Housseini Yacouba
Hawa Alla

Structure : RSD GASKIYA**Titulaires**

Hama Assa
Imini Mahamane
Zalikatou Abdoulaye

Suppléants

Abdoul Aziz Maazou
Adamou Aboubacar
Habsatou Aboubacar

Structure : MNSD NASSARA**Titulaires**

Adamou Mahaman
Mme Oudou née Halimatou Jahadi
Aboubacar Bouda

Suppléants

Lawali Mahaman
Haoua Nomaou
Tanimoune Issoufou

Structure : ADALTCHI - MUTUNTCHI**Titulaires**

Harouna Charfo
Sahabi Alio Yacouba
Haoua Ibrahim

Suppléants

Maman Toukour Almou
Issoufou Salifou
Zahara Charfo

Structure : INDEPENDANTS RAYUWA KARKARA**Titulaires**

Mme Abdou Baoua Zainaba Chaoulani
Alassane Aboussalé
Fouja Tanimoune

Suppléants

Mme Mahamadou née Garou
Ayoubou Bouda
Harouna Dan Baki
Aboubacar Abdoulaye

VI. Circonscription électorale ordinaire de Keita**Structure : RSD GASKIYA****Titulaires****Suppléants**

Algali Mohamed
Sani Dania

Yahaya Abdoukarimou
Assoumane Ali

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires
Chaibou Dilléha
Moctar Ali Djibril

Suppléants
Ahmed Achafigui
Oumarou Salami

Structure : PCP CHAWARA

Titulaires
Mohamed Youssif
Ouchouran Mahamadou

Suppléants
Mahmoudoune Ahmoudou
Rabigata Saidilmoctar

Structure : RDP JAMA A

Titulaires
Abdoulaye Iligué
Saadou Abou Abdoulaye

Suppléants
Oumou Amadou
Abdoulaye Anouhou

Structure : UDPS AMANA

Titulaires
Ousmane Mahaman
Ibrahim Bilou

Suppléants
Souley Souna
Rhissa Ahmoudou

Structure : INDEPENDANTS ADALTCHI- MUTUNTCHI

Titulaires
Haya Issa
Alassane Adoum dit
Tchana

Suppléants
Djibo Mahamadou
Fatima Ousmane

VII. Circonscription électorale ordinaire de Tchintabaraden

Structure : MNSD NASSARA

Titulaire
Youssouf Hamed Abdoulaye

Suppléant
Ralissoune Alili

Structure : RSD GASKIYA

Titulaire
Mohamed Imbarek

Suppléant
Alhousseini Ibrahim

Structure : PUND SALAMA

Titulaire
Hindi Alletine

Suppléant
Alhousseini Takanett

Structure : INDEPENDANT LIBERTE TOUMOUSTE

Titulaire
Moussa Bakli

Suppléant
Faïçal Alhadji

VIII. Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Tahoua

Structure : MNSD NASSARA

Titulaire

Issiakou Elhadji Cheffou

Suppléant

Mahamadou Salifou

Structure : RDP JAMA A

Titulaire

Salamou Hama

Suppléant

Alhadji Ag Ekawel

Structure : RSD GASKIYA

Titulaire

Yacoubou Abouba

Suppléant

Ibrahima Nayessa

Structure : INDEPENDANT WASSIKA

Titulaire

Mme Alio Hadjia Aminatou Mamadou
Chetima

Suppléant

Mme Oumalherou Mahamadou

IX. Circonscription électorale spéciale de Tassara

Structure : MNSD NASSARA

Titulaire

Hami Alkehal

Suppléant

Souleymane Ibrahim

Structure : PDP ANNOUR

Titulaire

Mohamed Ould Oumadah

Suppléant

Salifou Maâzou

Structure : PSDN ALHERI

Titulaire

Hassane Aliou

Suppléant

Alhassane Moussa

Structure : INDEPENDANTS AL- HOURIA (LIBERTE)

Titulaire

Mohamed Cherif

Suppléant

Armezine Bath

X. Circonscription électorale ordinaire de Tahoua Département

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Sidi Abdouraoufou

Aboubacar Na- Allah Abouba

Suppléants

Haiballa Ben Matani

Elhaji Chaibou Mahamane

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Indadou Namata
Mahamadou Oumarou

Suppléants

Aboubacar Tanko
Yacoubou Souleyman

Structure : UDPS AMANA

Titulaires

Abdoulahi Ibnou
Khafize Ahmoudou

Suppléants

Jagfare Mouhamadoune Chourib
Abdourahamane Ibrahim

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Yacoubou Alkassoum
Massalabi Aboubacar

Suppléants

Assoumana Karimoun
Dalibou Boubé

Structure : RPN ALKALAMI

Titulaires

Alissague Algamisse
Zoulahatou Ibrahim

Suppléants

Hamadi Tahirou
Zeinabou Bizo Balé

REGION DE TILLABERY

I. Circonscription électorale ordinaire de la Commune urbaine de Tillabéri :

<u>Structure :</u>	MNSD - NASSARA	
	Titulaire	Suppléant
	Seïni Oumarou	Mariama Aboubacar
<u>Structure :</u>	MURNA FARAHAN	
	Titulaire	Suppléant
	Aminatou Dabalaga	Rékia Moumouni
<u>Structure :</u>	RDP-JAMA'A	
	Titulaire	Suppléant
	Laman Aboubacar	Ousmane Djibrilla
<u>Structure :</u>	PUND SALAMA	
	Titulaire	Suppléant
	Abdoulkader Alhassane	Haoua Tahirou
<u>Structure :</u>	RSD GASKIA	
	Titulaire	Suppléant
	Daoudou Djingarey	Yaya Hamani
<u>Structure :</u>	IRD BORKINI	
	Titulaire	Suppléant
	Saïdou Hangadoumbo	Illiassou Adamou

II. Circonscription électorale ordinaire de Tillabéri Département :

<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA	
	Titulaire	Suppléant
	Abdoul-Aziz Larabou	Mohamed Oullémène
<u>Structure :</u>	MURNA FARAHAN	
	Titulaire	Suppléant
	Issifi Souley	Daoudou Nagargar
<u>Structure :</u>	PDP ANNOUR	
	Titulaire	Suppléant
	Abdoulaye Idrissa	Yaya Idrissa
<u>Structure :</u>	PUND SALAMA	
	Titulaire	Suppléant
	Mohamadou Ousmane	Bassirou Kirgni
<u>Structure :</u>	RSD GASKIYA	

Titulaire
Tamoudari Saibou

Suppléant
Ibrahim Soumana

Structure : INDEPENDANT

Titulaire
Issaka Morou

Suppléant
Boureima Seyni

Structure : RDP JAMA'A

Titulaire
Mounkeila Elh. Moussa

Suppléant
Tahirou Harouna

III. Circonscription électorale ordinaire de Téra:

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires
Elhadji Sido
Alio Boureima Hama
Mme Nouhou Aminata Nabio
Boureima Moukeïla

Suppléants
Abdourhamane Djibo
Oumarou Djibo
Mme Doulla Zeinabou Ali
Yacouba Mahamane

Structure : PSDN ALHERI

Titulaires
Hama Boukari
Kadidiatou Alhassim
Infaye Likini
Boubacar Amadou

Suppléants
Abdourhamane Djibo
Oumarou Nouhou
Moctar Habibou
Abiba Djibey

Structure : MURNA FARAHAHAN

Titulaires
Moumouni Moussa
Issifi Mounkaïla
Balkissa Seini
Souley Yacouba

Suppléants
Salamata Issaka
Hamidou Issa Mossi
Soumana Hamidou
Mounkaïla Hama

Structure : PDP ANNOUR

Titulaires
Amadou Souley
Ibrahima Mounkaïla
Abdoul Raouf Idrissa
Mariama Mounkaïla

Suppléants
Ousmana Mamoudou
Adamou Almoustapha
Zeydi Boubacar
Hamsa Boubacar

Structure : MPN MATASSA

Titulaires
Ramatou Harouna Fandou
Hassane Hassane
Amadou Béry

Suppléants
Amadou Soumana
Saharatou Sama
Yacouba Djibo

Hamadou Mounkaïla

Yacouba Beido

Structure : RDP JAMA'A

Titulaires

Oumarou Ibrahim
Boubacar Moumouni
Yayé Niandou
Fatouma Yayé Djibo

Suppléants

Mariama Kadri
Samaïlou Daouda
Issa Boureima
Abdourahamane Soumaïla

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Adamou Ousseïni
Abdoulkadri Hamadou
Tahirou Boukari
Ousseïni Hanta

Suppléants

Alhassan Abdoulaye
Fati Diallo Ousseïni
Yayé Boureima
Boubacar Zakaria

IV. Circonscription électorale ordinaire de Filingué :

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Attahirou Abba
Hassane Djibo
Fatimata Zanguina
Alassane Alfa Abdou

Suppléants

Matiou Thomas
Ibrahim Moussa
Adama Bagna
Tahirou Seyni

Structure : PCP CHAWARA

Titulaires

Abdrmane Sabo
Abdourhamane Alhousseïni Imabik
Halima Adoum Ibra
Mahamane-Nassirou Hassoumi

Suppléants

Oumarou Irkoïno
Boubacar Boujangou
Aïchatou Abdou Kountché
Salfou Sanda

Structure : UDPS AMANA

Titulaires

Chaïbou Algoumaret
Rhissa Yahaya
Almoustapha Tagaza
Aminatou Tabat

Suppléants

Mohamed Oréan
Ali Moussa Tabbo
Hadizatou Haïboun
Zeïnabou Mahamadou

Structure : ADP ZUMUNCI

Titulaires

Assoumana Naroua
Hamza Oumarou
Abdoulkarim Matou
Zakari Yaou Nagari

Suppléants

Madina Maazou
Boubacar Yacouba Saïdou
Mohamed Moussa
Abdourahamane Amadou

Structure : PUND SALAMA
Titulaires
Alhassane Moussa
Aïssa Boubacar
Abdoulaye Hassane
Boubacar Ahmed Ali

Suppléants
Ousmane Dari dit Kano
Salamata Hamani
Adoum Dari
Issalak Alhamdou

Structure : RSD GASKIYA
Titulaires
Adama Ibro
Hassane Saïdou
Sani Boubacar
Adamou Mohamed

Suppléants
Habibou Hamidou
Mahamadou Mamoudou Djibo
Abdoul Aziz Hamza
Abdou Falké

Structure : RDP JAMA'A
Titulaires
Ahmadou Mayaki
Abdou Dan-Baki
Laïla Mayaki Adamou
Abdou Ahmed

Suppléants
Barmini Kaboye
Chaïbou Dan-Inna
Mahamadou Garba
Soumana Abouba

Structure : PDP ANNOUR
Titulaires
Amadou Diagué
Adamou Midou
Adamou Fodi
Mme Aoua Ibro Na-Allah

Suppléants
Abdou Kinassa
Moussa Amadou
Moussa Sami
Mme Rékia Amadou

Structure : UNI
Titulaires
Saïdou Madi
Sahadatou Amadou
Alfaseini Moussa
Alhassane Tankari

Suppléants
Yacouba Adamou Mayaki
Maman Danlady Aboubacar
Ibrahim Yacouba Alio
Mahamadou Dambaye

V. Circonscription électorale ordinaire de Ouallam :

Structure : MNSD NASSARA
Titulaires
Zakou Djibo
Boubacar Adamou

Suppléants
Elhadji Kandégomni
Hamani Zaouni

Structure : MURNA FARAHAN
Titulaires
Djibrilla Issa
Mounkaila Hassane

Suppléants
Zakari Haïnikoye
Hamidou Idé

Structure : RDP JAMA'A
Titulaires
Abdoulaye Hassane
Moumouni Nouhou

Suppléants
Djibo Daouda
Souley Hassane

Structure : RSD GASKIYA
Titulaires
Moussa Douramane
Siddo Yanoussi

Suppléants
Boukar Issakou Abdou
Moukaila Soumana

V. Circonscription électorale ordinaire de Kollo :

Structure : MURNA FARAHAN
Titulaires
Fatouma Djibo
Soumana Harouna
Assane Djibo

Suppléants
Boureima Soumana
Mamane Bouba
Abdou Hamidou

Structure : UNI
Titulaires
Amadou Djibo Ali
Sadou Harouna
Amadou Djibo Hama

Suppléants
Hamadou Sadou
Hamsatou Amadou
Harouna Souley

Structure : RDP JAMA'A
Titulaires
Tidjani Nouhou
Yacouba Hamidou
Harouna Idé

Suppléants
Moussa Idé
Amadou Boubacar
Amza Hamadou

Structure : RSD GASKIYA
Titulaires
Amadou Djibo Bounou
Hamadou Ali
Abdou Issaka

Suppléants
Moukaila Adamou
Adamou Boubakar
Mariama Amadou

Structure : MNSD NASSARA
Titulaires
Ayoub Hassane
Issaka Adamou
Adamou Boubacar

Suppléants
Hamadou Boureima
Ismael Hima Hassoumi
Abdoulwahab Morou
Tahirou Mayaki

VI. Circonscription électorale ordinaire de Say :

<u>Structure :</u>	RSD GASKIYA	
	Titulaires	Suppléants
	Boubacar Altiné	Alio Hamido
	Assoumane Boukari	Moumouni Djibo
<u>Structure :</u>	PUND SALAMA	
	Titulaires	Suppléants
	Djibrilla Badagbo	Amadou Idé Bani
	Mohamed Lamine Altiné	Ismaïl Alhadji Assa
<u>Structure :</u>	MURNA FARAHAN	
	Titulaires	Suppléants
	Amadou Boureima	Moussa Iboune
	Oumarou Amadou	Boubacar Oumarou
<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA	
	Titulaires	Suppléants
	Amadou Ly Belko	Ali Moussa
	Boubacar Sori	Oumarou Dioffo

VII. Circonscription électorale spéciale de Bankilaré :

<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA	
	Titulaire	Suppléant
	Mahamane Moustapha	Mohamed Mogaze
<u>Structure :</u>	PNA AL'OUMA	
	Titulaire	Suppléant
	Garba Saley	Guili Gousmane
<u>Structure :</u>	MURNA FARAHAN	
	Titulaire	Suppléant
	Mahmoud Elh.	Almahmoud Amitikane
	Almahmoud	
<u>Structure :</u>	RSD GASKIA	
	Titulaire	Suppléant
	Tazoudene Agali	Alhassane Mohamadi

VII. Circonscription électorale spéciale de Makalondi :

<u>Structure :</u>	RSD GASKIA	
	Titulaire	Suppléant
	Congeoi Ounteini	Adamou Hama
<u>Structure :</u>	PSDN ALHERI	

Titulaire
Zakari Tiémogo

Suppléant
Moutari Abdou

Structure : MNSD NASSARA
Titulaire
Tempa Boubacar Ounténi

Suppléant
Ahadi Diagounda

Structure : MURNA FARAHAH
Titulaire
Yahaya Saïdou

Suppléant
Lagomba Houmbo

Structure : INDEPENDANTS UDES
Titulaire
Abdoulaye Sanda

Suppléant
Telimbala lambinpalini

VIII. Circonscription électorale spéciale de Banibangou :

Structure : MNSD NASSARA
Titulaire
Zakara Karidio

Suppléant
Amadou Barba

Structure : PDP ANNOUR
Titulaire
Hama Djibrilla

Suppléant
Halidou Harouna

REGION DE ZINDER

I. Circonscription électorale ordinaire de Mirriah :

Structure : PDP ANNOUR

Titulaires

Abdoul Karim Bakouso
Abdou Idi
Mourzanatou Bakasso
Oumar Ousseini souley
Maman Laminou Abdou Djibadjé

Suppléants

Mahaman Bachir Maman
Moutari Brah
Nana Balkissa Amirou Issa
Abdoua ADAMOU
Boukari Sarkin Fada

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

OusmaneGaouri
Souley Tchiroma
Hassan Malam Mounaou
Hadjia Nafissa Habou
Doudoua Houssamatou

Suppléants

Danayana Mani
Mamane Amadou
Ismailou Amadou
Mme Moussa Habiba Abdoulaye
Mahamadou Moutari

Structure : PMT ALBARKA

Titulaires

Maman Sani Abdou
Chaibou Laminou
Nassirou Gambo
Adamou Wangué
Haoua Maman

Suppléants

Maman Adamou
Maman Issoufou
Alassan Maman dit Lari
Abdou Salamou
Abdou Ihou

Structure : PSDN ALHERI

Titulaires

Amadou Daouda
Ibrah Doudoua
Almou Issiaka
Salé Serki Idi
Hamsatou Djibo Souley

Suppléants

Abdourahamane Daouda
Tahir Amadou
Abdoua Oussieni Idi
Chaibou Harouna
Rabi Maman Iro

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Mamane Idi Liman
Maman Hamissou Houzei
Mme Habiba Nalosso
Ibrahim Maman
Salissou Yacouba

Suppléants

Laouali Haro
Lawali Maman Issou
Hamissou Laouali
Gali Manzo
Mamane Bachir Adamou

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Suppléants

Issaka Maman
Lawali Adamou
Salamatou Bala Goga
Issoufou Hamadou Samba
Elhadji Ibrahim Mayana

Maoude Dan Sofoua
Maman Oumarou
Mamadou Oumarou
Maman Dan Baoutchi
Djharou Sani

Structure : INDEPENDANTS ADALTCHI - MUNUNTCHI

Titulaires

Idi Serki Kalilou
Maman Chouda
Hassia Hassan
Magagi Laouan

Souleymane Gourgoudou

Suppléants

Bachir Elhadji Amadou
Hassan Manirou
Fassouma Malam Yahaya
Maman Touani Malam Ousseini
Mahaman Sanoussi Mahaman
Bachir

Structure : INDEPENDANTS GARKOUA

Titulaires

Mamane Laouali Amadou
Abdourahamane Sani
Harou Kalla
Maman Lawan Hamidou
Nana Ibrahim

Suppléants

Laouali Moussa dit Dogo
Maman Issa
Salissou Amani
Mahaman Magagi Laouali
Hadiza Malam Mato

II. Circonscription électorale ordinaire de la Communauté Urbaine de Zinder

Structure : PMT ALBARKA

Titulaires

Abdrahamane Ibrahim Illo
Rabi Ibra Mainassara

Suppléants

Hamza Elhadji Ibrahim
Ganaou Illo

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Elhadji Ibrahim Zakari
Ousmane Mallam Issoufou

Suppléants

Abdoulkarim Inki
Attaher Lawaly Dango

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Souleymane Moussa Ali Kané
Abdou Adamou

Suppléants

Moctar Batouré Ahmet
Habibou Issoufou

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Salamou Barma
Ibrahim Harouna

Suppléants

Rabé Djharou
Laminou Malam Habou

Structure : INDEPENDANTS CU DE ZINDER

Titulaires
Mahaman Ataher Alkassoum
Moussa Illia

Suppléants
Barhaya Moussa
Salissou Haladou

Structure : PNA AL OUMA

Titulaires
Amadou Maman
Maman Sani M. Roufai

Suppléants
Souleymane Mamane Bachir
Moustapha Malam Zangui

Structure : PDP ANNOUR

Titulaires
Abdou Boukari
Maman Nassirou Gambo

Suppléants
Ousseini Issa Tegama
Amina Abba

Structure : RPN ALKALAMI

Titulaires
Mahamane Bachir Elhadji Malam Nafiou
Amadou Tidjani Saley

Suppléants
Mme Souleymane Binta
Mamane Saadou

Structure : PSDN ALHERI

Titulaires
Ibrahim Mai Adiko
Issa Malam Aba

Suppléants
Mahamadou Djibo
Salissou Issaka

Structure : PRPL NAKOWA

Titulaires
Salimou Abdourahamane
Aboubacar Souley Nalado

Suppléants
Bachir Ousseini
Zeinabou Manzo Diallo

Structure : INDEPENDANT ADALTCHI- MUTUNTCHI

Titulaires
Mahaman Maki Alkali Malam Sani
Mahaman Moutari Moussa

Suppléants
Mohamed Charhabidou
Abdou Idi

Structure : INDEPENDANTS

Titulaires
Zouéra Soumaila
Moudji Malam Saidou

Suppléants
Amadou Roufai Soupianou
Laouan Rabiou

Structure : PUND SALAMA

Titulaires
Ibrahim Salissou
Amadou Gambo

Suppléants
Abdourahamane Illo Aminou
Mariama Sani

III. Circonscription électorale ordinaire de Tanout

<u>Structure :</u>	RDP JAMA A		
	Titulaires		Suppléants
	Mme Hadiza Guissa		Mme Indi Abdoussalam Dan
	Habibou Chékarou		Bouzoua
	Mohamed Sanoussi Samro		Rabiou Maazou
			Silimane Abdoullah
<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA		
	Titulaires		Suppléants
	Mme Fatouma Yacouba Sido		Mme Salamatou Harouna
	Garba Adji		Elhadji Ousmane Barmou
	Alassane Moussa		Moussa Mahaman Gochi
<u>Structure :</u>	UDPS AMANA		
	Titulaires		Suppléants
	Habibou Elhadji Garba		Almou Nahajo
	Mohamed Mohamed Ali Zeidan		Mohamed Sanoussi Ibrahim
	Jeannot Jambot		Ahmed Souleymane
<u>Structure :</u>	PDP ANNOUR		
	Titulaires		Suppléants
	Ahmadou Gambo		Rabiou Ousmane
	Maman Tambary Issa		Ousmane Souley
	Nana Aicha Laouali		Oumoul Moulamounina Aba
<u>Structure :</u>	RSD- GASKIYA		
	Titulaires		Suppléants
	Mahaman Bachir Abdoulaye		Ibrahim Abdoussalam
	Dan Bouzoua Abarry Souleymane		Maman Ibrahim Mainassara
	Aissa Modieli Amadou		Mme Aichatou Djibo Taza
<u>Structure :</u>	PUND SALAMA		
	Titulaires		Suppléants
	Maimouna Ousmane		Nahadjo Maman Nahadjo
	Abani Ahmed		Yahaya Ibrahim
	Souley Sidi Mohamed		Attahir Mahaman
<u>Structure :</u>	PMT ALBARKA		
	Titulaires		Suppléants
	Aboubacar Mato		Daouada Gourджи
	Laouali Idrissa		Lawan Noura
	Dan Malam Ali		Mamouda Adamou
<u>Structure :</u>	INDEPENDANTS ADALTCHI-MUTUNTCHI		
	Titulaires		Suppléants
	Mme Sani Indi Fatima Rahamane Kangou		Agali Halil

Souley Idi
Ouma Tambari

Maman Aminou Liman Lawan
Maman Lawali Issa

IV. Circonscription électorale ordinaire de Kantché

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Maman Ibrahim
Ibrahim Hamza

Suppléants

Saadou Kango
Dinga Abdou

Structure : PSDN ALHERI

Titulaires

Chaibou Malan Ayouba
Rabé Angou

Suppléants

Sani Elhadj Lawali
Maman Nouri Abdou Batouré

Structure : MNSD NASSARA

Titulaires

Oumarou Malam Alma
Elhadji Aminou Elhadji Mamani

Suppléants

Maman Mousbahou Mayana Bala
Elhadji Maman Issa

Structure : PUND SALAMA

Titulaires

Rakia Maman Issaka
Maman Lalouali Abdou

Suppléants

Hassan Boukari
Arma Yaou

Structure : RSD GASKIYA

Titulaires

Sani Daouda Ousmane
Adamou Mahamadou

Suppléants

Samaila Ala
Maman Ado

Structure : PMT ALBARKA

Titulaires

Saâdou Amadou
Alassane Salé

Suppléants

Amadou Yacouba
Ali Chitou Mahaman

Structure : PDP ANNOUR

Titulaires

Maman Aminou Yacouba
Ibrah Elhadji Mamani

Suppléants

Moussa Bakouso Alzouma
Abdou Maman

Structure : INDEPENDANTS ADALTCHI- MUTUNTCHI

Titulaires

Mahaman Bassirou Haro Inda
Alkali Inoussa Bohari

Suppléants

Mamane Abdou
Sahirou Issoufou

Structure : INDEPENDANTS DADIN
KOWA

Titulaires

Abdourahamane IdrissMahamane
Sani Mato

Suppléants

Amadou Mato
Oumarou Sanda Ibrah

V. Circonscription spéciales de Tesker :**Structure :** PDP ANNOUR**Titulaire**

Yahaya Omar Tana

Suppléant

Boukar Maman Korey

Structure : PMT ALBARKA**Titulaire**

Boukar Mahaman Zene

Suppléant

Mousbahou Moustapha

Structure : RDP JAMA A**Titulaire**

Issa Mahamoud

Suppléant

Ali Mamane

Structure : RSD GASKIYA**Titulaire**

Adam Mahaman Fari

Suppléant

Moustapha Souleymane

Structure : UDPS AMANA**Titulaire**

Issa Adam

Suppléant

Adam Harouna

Structure : MNSD NASSARA**Titulaire**

Mahaman Issa

Suppléant

Hassan Baouro

VI. Circonscription électorale ordinaire de Gouré :**Structure :** PDP ANNOUR**Titulaires**

Daouda Ougouma
Moussa Ali

Suppléants

Oussou Madoum
Issa Abdou

Structure : PNA AL OUMA**Titulaires**

Idi Abdou Idi
Abdou Galadima

Suppléants

Adji Fadjé
Mamadou Salifou

Structure : PSDN ALHERI**Titulaires**

Madou Issoufou
Elhadji Ali Chatima

Suppléants

Zeinabou Hamza Adamou
Boubacar Djibo

<u>Structure :</u>	RDP JAMA A	
	Titulaires	Suppléants
	Mohamed Ben Omar	Lagré Bagana Boukar
	Souleymane Moussa dit Maï Abba	Manzo Liman Amadou
<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA	
	Titulaires	Suppléants
	Hadjia Magaram Ousseini Sountalma	Mallam Maman Mallam Abdou
	Amirou Elhadji Zaneidou	Abba Gana M'Ba
<u>Structure :</u>	RSD GASKIYA	
	Titulaires	Suppléants
	Tchiroma Boucar Ary Maï Tanimoune	Abdoulkarim Ary Maï Tanimoune
	Oumarou Makama Bawa	Salifou Amidou Nagogué
<u>Structure :</u>	INDEPENDANT ADALTCHI-MUTUNTCHI	
	Titulaires	Suppléants
	Mme Chékaraou Aïchatou Gagidan	Mamane Guibrima Ali Boukar
	Assane Liman Amadou	Mamadou Maï Dabdou

VII. Circonscription électorale ordinaire de Magaria :

<u>Structure :</u>	MNSD NASSARA	
	Titulaires	Suppléants
	Chaibou Sallaou	Abdou Gago
	Mahaman Hamidou	Adjaharou Abba
	Hakilou Moussa	Daouda Tama
	Mamouda Mahaman Dan Gomki	Abdou Razakou
	Absou Magagi	Assan Makama
<u>Structure :</u>	PSDN ALHERI	
	Titulaires	Suppléants
	Abdoul Wahab Ganao	Moussa Mani
	Salé Ado	Lawali Mato
	Tidjani Badamassi	Hassan Malam Oumarou
	Sani Mamane	Ali Lawali
	Ouma Hamza	Nana Fassouma Maman
<u>Structure :</u>	RSD GASKIYA	
	Titulaires	Suppléants
	Nana Hadiza Ibrah Yallo	Ousmane Harou
	Yacouba Boukari	Sanda Ado Touraki
	Aliou Yerima Bako	Saidou Bounou
	Nafiou Harou	Laouali Wazami
	Amadou Zakari Mahaman	Mahaman

Structure : RDP JAMA A

Titulaires

Ado Tougam
Mme Mariama Souley
Ousmane Ibrahim Yallo
Djibri Malam Dodo
MmeHambally née Abdou Nana Haoua

Suppléants

Issoufou Harou
Mme Rahila Salifou
Hadi Inoussa
Abdou Issaka Dodo
Mahaman Malam Idi

Structure : PDP ANNOUR

Titulaires

Abdala Mahaman
Ado Louché
Mahaman Elhadji Souley
Ousseini Arma Yaou
Ramatou Abdou Dan Baba

Suppléants

Mahaman Bello Aboubacar
Moussa Hassan Gago
Issoufou Allassan
Atachir Moussa
Hadjara Moussa

Structure : PMT ALBARKA

Titulaires

Zoulaha Maman
Aicha Malam Babou
Dan Goggo Saley
Oumarou Hamissou
Salissou Dan Joummaï

Suppléants

Maimouna Abdou
Laouan Moussa Katakou.
Mamane Abdou
Maman Kabirou Habou
Mahamadou Alpha Issifou

Structure : INDEPENDANTS ADALTCHI- MUTUNTCHI

Titulaires

Ado Mahama
Moutari Malam Saddi
Sanoussi Moussa Mareimi
Tabita Maman
Moussa Ali

Suppléants

Ibrahim Moussa
Ado Amadou
Ahmadou Ibrahim Yalloh
Nana Haoua Moussa
Habou Moussa

Structure : UNION DES NIGERIENS INDEPENDANTS (UNI)

Titulaires

Elhadji Issa Bouhari
Mamane Amadou
Zouladaïni Elhadji Sani
Elhadji Hamissou Hakilou
Fatima Amadou

Suppléants

Chayabou Habou
Hachimou Ado
Nassirou Wayssou
Sadé Galadima
Haoua Habou

REGION DE NIAMEY

I. Circonscription électorale ordinaire de la Commune Niamey I

<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
Titulaire	Adamou Moussa	Suppléant Maman Chékaraou
<u>Structure :</u>	RDP-JAMA'A	
Titulaire	Rabi Bagaya	Suppléant Tarou Maifada
<u>Structure :</u>	MPN - MATASSA	
Titulaire	Hadizatou Tini Sanda	Suppléant Boureima Gazibo
<u>Structure :</u>	UDPS - AMANA	
Titulaire	Salamatou Oumarou	Suppléant Hima Soumaïla
<u>Structure :</u>	MURNA FARAHAN	
Titulaire	Ibrahim Soumana Garba	Suppléant Issa Boureima Moussa
<u>Structure :</u>	MDP - ALKAWALI	
Titulaire	Tonakpon Athanase Capo Chichi	Suppléant Fatouma Saley Moussa
<u>Structure :</u>	PDP ANNOUR	
Titulaire	Fatouma Harouna	Suppléant Seini Maïna
<u>Structure :</u>	PNRD	
Titulaire	Adama Moumouni Hadjia	Suppléant Mahamane Sanoussi Souley
<u>Structure :</u>	ADP ZUMUNCI	
Titulaire	Manssour Maman Rabiou	Suppléant Ousmane Alou
<u>Structure :</u>	UNI	
Titulaire	Soumana Ali	Suppléant Oumarou Abdourahamane
<u>Structure :</u>	MNSD	
Titulaire	Amadou Salifou	Suppléant Ahmadou Garba

II. Circonscription électorale ordinaire de la Commune Niamey II

<u>Structure :</u>	PNRD-AL-FIDJIR	
Titulaire	Mme Souna Hadizatou Diallo	Suppléant Aichatou Garba
<u>Structure :</u>	INDEPENDANT	
Titulaire	Habibou Kané Kadaouré	Suppléant Ali Sani Moussa
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
Titulaire	Abdou Balla	Suppléant Mahamadou Alkassoum
<u>Structure :</u>	MPN - MATASSA	
Titulaire	Karidio Hamani	Suppléant Moussa Idrissa
<u>Structure :</u>	UDSR - MARTABA	
Titulaire	Ahmed Moustapha Lamine	Suppléant Biba Mounkaila
<u>Structure :</u>	ADP-ZUMUNCI	
Titulaire	Ali Alassan	Suppléant Amadou Ali
<u>Structure :</u>	PCP-CHAWARA	
Titulaire	Hassane Oumarou	Suppléant Amadou Modi Korembaizé
<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
Titulaire	Amadou Seydou	Suppléant Oumarou Abdou
<u>Structure :</u>	RDP - JAMA'A	
Titulaire	Abdou Idi dit Maïtombola	Suppléant Oumoulher Kadré Domagué
<u>Structure :</u>	UNI (Union des Nigériens Indépendants)	
Titulaire	Mahamadou Oumarou	Suppléant Mme Kaltouma Hamidou
<u>Structure :</u>	CCID/LILIWAL	
Titulaire	Issoufou Oumarou	Suppléant Halilou Kadré

Structure : PDP ANNOUR
Titulaire
Oumarou Mamane
Suppléant
Fati Diantaba

III. Circonscription électorale ordinaire de la Commune Niamey III

Structure : PCP-CHAWARA
Titulaires
Abdourahamane Himma
Idé
Aboubacar Moumouni Dogari
Suppléants
Seyni Yacoubou
Mamadou Ouanou

Structure : PNA-AL'OUMMA
Titulaires
Nana Fassouma Ousseini
Mahamadou Mahé Mallam Dodo Oumarou
Suppléants
Abdoulaye Baldé Boubacar
Hassane Chaïbou

Structure : UNI
Titulaires
Idriss Alzouma Maïga
Fati Amadou Moussa
Suppléants
Yacouba Safianou Abdou
Ibrahim Djibo Ali

Structure : MPN-MATASSA
Titulaires
Abdoulaye Sanda Maïga
Mahamadou Abdouramane
Suppléants
Mahaman Moutari Harouna
Zeinabou Ibrahim Varino

Structure : UDPS - AMANA
Titulaires
Hourera Albadja Bouri
Idrissa Adamou Kimba
Suppléants
Abdoulwahidoune Beïdari Douley
Hakibou Moumouni

Structure : RDP - JAMA'A
Titulaires
Issaka Bonkano
Ahmed Ikat
Suppléants
Aïssatou Moussa Mossi
Aïssata Yayé Maïga

Structure : ADP - ZUMUNCI
Titulaires
Adamou Ismaïla
Ahmadou Hamissou
Suppléants
Saharatou Akali
Seybou Issaka

Structure : MNSD NASSARA
Titulaires
Kakamba dit Aboubakar Salifou Dia
Suppléants
Abou Ali

Rabi Hima Yankori

Hadiara Baba Maïga

Structure :

PDP - ANNOUR

Titulaires

Mohamed Bassirou Djibo
Maman Na-Awa

Suppléants

Alassane Djibo
Amadou Noma

Structure :

RSD GASKIYA

Titulaires

Moussa Idrissa Maïbougé
Hadizatou Djibrilla Maïzoumbou

Suppléants

Ibrahim Maïgachi
Absétou Adamou Goga

Structure :

INDEPENDANTS DU SAHEL (INSA)

Titulaires

Moussa Adamou
Zakari Oumarou

Suppléants

Hamadou Kindo
Laouali Tanko

Structure :

INDEPENDANTS ESPOIR

Titulaires

Abdoul-Bassirou Ahmed Moussa
Abdoulmoumouni Dambadjo

Suppléants

Abdelkader Tchoumbiano
Mahamadou Gamatié

IV. Circonscription électorale ordinaire de la Commune Niamey IV

Structure :

PNRD-AL FIDJIR

Titulaire

Mme Ousseïni Salamatou Hama Abouba

Suppléant

Chaïbou Ousseïni

Structure :

MNSD-NASSARA

Titulaire

Elh Bello Barkiré

Suppléant

Salifou Adamou

Structure :

RPN ALKALAMI

Titulaire

Inoussa Saïdou

Suppléant

Mahaman Banani Malam Ali

Structure :

ADP-ZUMUNCI

Titulaire

Soumana Moussa

Suppléant

Saïdou Saïbou

Structure :

UDPS AMANA

Titulaire

Ahmed Ahaman

Suppléant

Amina Garba

Structure :

UNI

Titulaire

Abdoulaye Moussa Amadou

Suppléant

Salifou Yacouba

<u>Structure :</u>	RDP-JAMA'A	
	Titulaire	Suppléant
	Maman Abdou dit Rabo	Nouhou Bazanfaré
<u>Structure :</u>	PCP-CHAWARA	
	Titulaire	Suppléant
	Kadidjatou Salifou	Aboubakar Elh Diallo Ousman
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaire	Suppléant
	Adamou Oumarou	Zakari Anza Hanabéri
<u>Structure :</u>	MDRPP	
	Titulaire	Suppléant
	Mme Maïgari Pirdaosse Moussa	Abdou Rahamane Hamza
<u>Structure :</u>	INDEPENDANTS AIKI DA GASKIA	
	Titulaire	Suppléant
	Moussa Keita	Ibrahim Boubacar Abdou
<u>Structure :</u>	PDP ANNOUR	
	Titulaire	Suppléant
	Hadiza Djibo	Moukaila Issaka

V. Circonscription électorale ordinaire de la Commune Niamey V

<u>Structure :</u>	CCID - LILIWAL	
	Titulaire	Suppléant
	Abdourahamane Oumarou Amadou	Ousmane Karadji Ayarga
<u>Structure :</u>	BAFOUNEY DA FARHA (INDEPENDANTS)	
	Titulaire	Suppléant
	Boubacar Boukari	Salamata Yansambou
<u>Structure :</u>	PNA AL'OUMA	
	Titulaire	Suppléant
	Nana Aïcha Ouagani	Zalika Amadou
<u>Structure :</u>	PUND SALAMA	
	Titulaire	Suppléant
	Mme Hassane Zongo Souley	Hamidou Yonboto
<u>Structure :</u>	MDRPP	
	Titulaire	Suppléant
	Mme Keita Harira Sabiou	Sani Boubacar

<u>Structure :</u>	MNSD-NASSARA	
	Titulaire	Suppléant
	Abdoulaye Koro Maïga	Ali Hamma
<u>Structure :</u>	INDEPENDANT	
	Titulaire	Suppléant
	Boubacar Sidibé	Fati Guédé Bari
<u>Structure :</u>	PDP ANNOUR	
	Titulaire	Suppléant
	Mohamadou Moumouni	Ibrahim Djibo
<u>Structure :</u>	RDP JAMA'A	
	Titulaire	Suppléant
	Mme Abdou Saley née Halima Mamane	Bahari Elh Sanda
<u>Structure :</u>	RSD-GASKIYA	
	Titulaire	Suppléant
	Seydou Soumana	Boureïma Amadou Yéro
<u>Structure :</u>	ADP-ZUMUNCI	
	Titulaire	Suppléant
	Abdoulaye Harouna	Arzika Dangana

- Dit que le présent arrêt sera notifié à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation et publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ainsi fait, jugé et prononcé par la Cour Constitutionnelle les jour, mois et an que dessus ;

Où siégeaient Monsieur Boubey OUMAROU, Président, Monsieur DODO BOUKARI Abdoul Karim, Vice-Président, Messieurs Lirwana ABDOURAHAMANE, Sissoko MORI, ORI Hama et IBRAHIM BOUBACAR Zakaria, Conseillers, en présence de Maître MOUSSA Issaka, Greffier en chef.

Ont signé le Président et le Greffier en chef.